

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE  
SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.  
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2019

DOSSIER : R-4076-2018 Phase 2

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président  
Mme FRANÇOISE GAGNON et  
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 28 AOÛT 2019

VOLUME 5

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE,  
Me VINCENT LOCAS et  
Me PHILIP THIBODEAU  
avocats d'ÉNERGIR, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me PAULE HAMELIN  
avocate de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocat du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques et de  
l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me JEAN-PHILIPPE FORTIN  
avocat de l'Union des municipalités du Québec  
(UMQ).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'ÉNERGIR - Tarifs et allocation des coûts - Panel 7	
CATHERINE SIMARD	
JOSYANE FORTIN	
INTERROGÉES PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	8
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me ANDRÉ TURMEL	9
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	33
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	38
INTERROGÉES PAR Me AMÉLIE CARDINAL	53
PREUVE D'ÉNERGIR - Réponses à la DDR9 et autres sujets - Panel 8	
BRUNO GOBEIL	
PHILIPPE RIVARD	
ISABELLE LEMAY	
PAULO CERQUEIRA	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	78
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	82
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	100
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	125

PREUVE D'ÉNERGIR - Approvisionnements gaziers -  
Panel 6 (suite)

DAVID ST-PIERRE

VINCENT REGNAULT

JEAN-SÉBASTIEN HUET

MARC-ANTOINE BELLAVANCE

INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL 133

PREUVE DE L'ACIG

NAZIM SEBAA

INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN 139

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE 160

RÉINTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN 164

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-10 (Énergir) :	Vérifier si les nouveaux tarifs de TCPL viennent modifier les coûts de transport au niveau du revenu requis pour 2020. Et, le cas échéant, confirmer que, éventuellement, ça va se refléter dans les pièces mises à jour lors du dépôt à la suite de la décision (demandé par la Régie)	74
E-11 (ÉNERGIR) :	Déterminer le nombre de cas où l'obligation annuelle minimale n'aurait pas été respectée et où il y aurait eu un remboursement de la somme au CASEP, la somme qui avait été octroyée à un client puis qui a dû être remise au CASEP (demandé par le GRAME)	95

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième  
2 (28e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-huit (28)  
8 août deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4076-  
9 2018 Phase 2. Demande d'approbation du plan  
10 d'approvisionnement et de modification des  
11 Conditions de service et tarif d'Énergir à compter  
12 du premier (1er) octobre deux mille dix-neuf  
13 (2019). Poursuite de l'audience.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors, bonjour. Bonjour à tous et toutes. Alors,  
16 Maître Sigouin-Plasse, c'est vous, d'après ce que  
17 je comprends, qui entreprenez ce panel numéro?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Bonne question, 7 je crois.

20 LE PRÉSIDENT :

21 7, hein! 7.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Bon. Une colle là que vous me posez ce matin...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Mettons que...

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 ... en début d'audience. Bon. Bon. Vous me testez,  
3 testez.

4 LE PRÉSIDENT :

5 C'est le panel tarifaire, mais je cherchais le  
6 numéro.

7

8 PREUVE D'ÉNERGIR - Tarifs et allocation des coûts -  
9 Panel 7

10

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Oui. Parfait. Alors, effectivement. Peut-être  
13 seulement peut-être d'emblée vous dire que la DDR  
14 numéro 9 complétée a été déposée hier sur le  
15 système de dépôt électronique de la Régie.

16 Je vous signale qu'on a réussi à vous  
17 donner une explication complémentaire à la question  
18 4.1 du pourquoi on avait de la difficulté à y  
19 répondre avec les données dont nous disposions. Les  
20 témoins seront là tout à l'heure pour vous donner  
21 davantage de contexte si nécessaire. Et la 8.2,  
22 vous verrez essentiellement qu'on vous annonce une  
23 réponse oralement, suite aux précisions qui ont été  
24 communiquées hier par la Régie.

25 Alors, sans plus tarder, Monsieur le

1           Président, donc effectivement panel numéro 7  
2           composé de mesdames Catherine Simard et Josyane  
3           Fortin. Madame la Greffière, celles-ci sont prêtes  
4           à être assermentées.

5

---

6           L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième  
7           (28e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

8

9           CATHERINE SIMARD, Chef de service, Tarification,  
10          ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,  
11          Montréal (Québec);

12

13          JOSYANE FORTIN, conseillère principale,  
14          Tarification, ayant une place d'affaires au 1717,  
15          rue du Havre, Montréal (Québec);

16

17          LESQUELLES, après avoir fait une affirmation  
18          solennelle, déposent et disent :

19

20          INTERROGÉES PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21          Merci, Madame la Greffière. Alors, Monsieur le  
22          Président, c'est un panel pour lequel aucune  
23          présentation n'avait été prévue. Vous avez aussi lu  
24          dans nos premiers échanges concernant la  
25          planification d'audience que ce n'était pas un



1 panel que nous envisagions présenter. Par contre,  
2 bon, développements... les développements des  
3 derniers jours ont fait en sorte qu'il était requis  
4 que des personnes viennent répondre à certains  
5 enjeux spécifiques qui ont été identifiés, soit par  
6 la Régie dans sa lettre de planification  
7 d'audience, en fait, à la toute fin de la semaine  
8 dernière, ou par des intervenants.

9 Alors, sans plus tarder, madame Simard et  
10 madame Fortin sont disponibles pour répondre aux  
11 questions que vous pourriez avoir ou les  
12 intervenants pourraient avoir. Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Alors, en ordre  
15 alphabétique, est-ce que l'ACIG a des questions?

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Pas de questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 FCEI avait prévu des questions, Maître Turmel.

20 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me ANDRÉ TURMEL :

21 Bonjour à tous en ce petit mercredi nuageux.

22 Bonjour aux membres du panel. André Turmel pour la  
23 FCEI.

24 Q. **[1]** Alors, quelques questions en lien avec les  
25 tarifs et la stratégie tarifaire. Peut-être, Madame

1 la Greffière, si vous voulez prendre la pièce  
2 B-0242 qui est une réponse aux DDR, me semble-t-il.  
3 Oui. C'est donc DDR numéro 5. Ça ne sera pas long,  
4 on y arrive. C'est la question 4, question 4,  
5 réponse 4. O.K. Attendez un instant, je vais le  
6 retrouver. C'est en lien avec l'interfinancement,  
7 ça fait que... question 11. Bon. Vous les  
8 connaissez. Alors, merci aux gens d'Énergir. La  
9 question 11. 11, oui. Bon. O.K. Bon. Voilà! Alors,  
10 donc, dans cet échange-là, il était question là  
11 de... FCEI, donc dans sa preuve, vous avez bien lu,  
12 j'imagine la preuve de la FCEI. Évidemment, dans  
13 cette année où il y a des baisses tarifaires  
14 substantielles, d'une part, on a aussi noté, la  
15 FCEI a noté un accroissement de l'interfinancement.  
16 (9 h 06)

17 Un, d'une part, l'interfinancement, il est  
18 fort important et ce depuis plusieurs années. C'est  
19 à votre connaissance, Madame?

20 Me CATHERINE SIMARD :

21 R. Oui.

22 Q. **[2]** Oui. Et le constat cette année fait par la  
23 FCEI, c'est que cet interfinancement-là depuis  
24 quelques années a eu tendance à même s'accroître.  
25 C'est le constat que vous faites également?

1 R. Évidemment on a changé de méthode pour mesurer  
2 l'interfinancement, mais si on compare les deux  
3 années qu'on a présentées dans nos documents, en  
4 effet.

5 Q. **[3]** D'accord. Et, là, donc, et donc en vous  
6 demandant de commenter la proposition d'ajustement  
7 tarifaire proposée par la FCEI qui propose une  
8 baisse tarifaire différenciée justement pour  
9 atténuer l'interfinancement, vous avez répondu  
10 ceci :

11 Énergir souligne que ce n'est pas le  
12 maintien d'une stratégie tarifaire...

13 On vous demandait d'expliquer la proposition, de  
14 commenter. Là, vous dites :

15 Énergir souligne que ce n'est pas le  
16 maintien d'une stratégie tarifaire de  
17 hausse ou de baisse uniforme qui a  
18 fait en sorte que l'interfinancement  
19 s'est accentué. Les revenus ont plutôt  
20 augmenté de façon significative au  
21 tarif D1 avec la migration de grands  
22 clients vers ce tarif. Ceux-ci avaient  
23 une plus grande capacité et ont fait  
24 croître les coûts. Cependant, les  
25 revenus ont augmenté de façon plus

1                                    importante que les coûts avec la  
2                                    croissance de leurs volumes moyens.  
3        Alors, si vous voulez, Madame la Greffière,  
4        maintenant on va aller chercher la preuve de la  
5        FCEI, le document FCEI... c'est... Version, oui,  
6        caviardée. C-FCEI-0044 à la page 34. Il y a un  
7        tableau. Voilà! Donc, nous sommes dans la section  
8        de stratégie tarifaire de la preuve de la FCEI. Un  
9        tableau est présenté. Vous avez pris connaissance  
10       de ce document, Mesdames?

11       R. Oui.

12       Q. **[4]** Et donc, on voit que, dans ce tableau, on  
13       présente la variation de l'interfinancement en deux  
14       mille treize, deux mille quatorze (2013-2014) et  
15       deux mille dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-  
16       2019) en utilisant les informations à même votre  
17       dossier tarifaire. Est-ce que je comprends bien  
18       que... Parce que, finalement, dans votre  
19       explication vous dites que, finalement,  
20       l'interfinancement s'explique par la migration de  
21       grands clients, tel que vous avez écrit. Est-ce que  
22       je comprends que la migration en question, c'est  
23       celle qu'on voit principalement à la quatrième  
24       ligne le tarif D1 pour les grandes consommations  
25       stables, un million quatre-vingt-quinze mille

1 (1,095 M) et plus, c'est de ça dont vous voulez  
2 parler? C'est de ça donc... La migration, est-ce  
3 qu'elle est constatée seulement là?

4 R. Non. En fait, il y a eu en effet la fermeture du  
5 tarif DM où on a vu les grands clients, bien  
6 c'était les clients du tarif M donc qui  
7 consommaient dans les derniers paliers du tarif D1.  
8 Donc, oui, on peut voir qu'il y a eu une migration  
9 à ce niveau-là dans le dernier palier du tarif D1.  
10 Par contre, il y a eu aussi des migrations assez  
11 importantes du tarif interruptible vers le tarif 4,  
12 plus précisément. Donc, il y a eu ces deux types de  
13 migration-là qu'on a pu observer entre deux mille  
14 quatorze (2014) et deux mille dix-neuf (2019).

15 Q. **[5]** Et la migration des clients qui provenait de  
16 l'interruptible vers les tarifs dits plus stables,  
17 elle s'explique comment de manière générale? Il y a  
18 peut-être quelques facteurs, là, mais comment on  
19 l'explique?

20 R. Je vous référerai pour l'explication à la pièce  
21 B-0194 à la page 21.

22 Q. **[6]** Et somme toute qu'est-ce que... si vous pouvez  
23 le paraphraser. Je ne vous demanderai pas de lire,  
24 là, mais...

25 R. Je vais seulement me le remettre en tête.

1 Q. **[7]** Pas de problème. Ça fait un peu de temps.

2 R. On expliquait principalement que c'était les hivers  
3 froids qui avaient poussé une partie de la  
4 clientèle interruptible à migrer vers le continu.  
5 ( 9 h11)

6 Q. **[8]** O.K. Et donc, si on revient au tableau, donc  
7 dans le commentaire qu'on a lu initialement vous  
8 disiez que finalement que c'était principalement...  
9 Attendez un instant... Que l'interfinancement,  
10 notamment, avait été créé par les revenus qui  
11 avaient augmenté de manière significative, Tarif  
12 D1, avec la migration de grands clients.

13 Et donc, en lien avec le tableau ici, donc,  
14 je veux bien comprendre, à quelle ligne du Tableau  
15 4, votre commentaire s'applique lorsque vous parlez  
16 de « grands clients »? Est-ce qu'on parle bien...

17 R. Pour la fermeture du Tarif DM, ça serait  
18 principalement, sauf erreur, les lignes 3 et 4 sur  
19 votre tableau.

20 Q. **[9]** O.K. Et à l'égard des migrations du Tarif D5?

21 R. Si c'est du Tarif D5... Bien c'est, comme je le  
22 disais, c'est principalement au Tarif D4, donc à la  
23 ligne...

24 Q. **[10]** 3 et 4? Euh...

25 R. En fait, on ne le voit pas sur votre tableau, le

1 Tarif 4, à moins que je me trompe là.

2 Q. **[11]** O.K., mais dans notre tableau ici, vous parlez  
3 de quelle ligne? Excusez-moi là, je suis un peu  
4 confus là, c'est la ligne 4? 3 et 4?

5 R. Non. Pour la migration des tarifs interruptibles ou  
6 continus, ça serait au Tarif 4 que je ne vois pas  
7 sur votre tableau.

8 Q. **[12]** O.K. Pouvez-vous juste me définir qu'est-ce  
9 que vous entendez par « grands clients », en termes  
10 de volume annuel?

11 R. Règle générale, ce qu'on a observé, c'était  
12 principalement des clients qui devaient consommer  
13 aux alentours de un million de mètres cubes  
14 (1 000 000 m<sup>3</sup>) par année. Peut-être un peu moins,  
15 évidemment là, mais... C'était des clients qui  
16 étaient admissibles au Tarif D3. Donc, il fallait  
17 un minimum de soixante-quinze mille mètres cubes  
18 (75 000 m<sup>3</sup>) par année. Donc, entre cent mille  
19 (100 000 m<sup>3</sup>) et un million (1 000 000 m<sup>3</sup>) à peu  
20 près.

21 Q. **[13]** O.K. Par ailleurs, est-ce que vous avez  
22 validé, bien, l'affirmation initiale que vous avez  
23 faite par des analyses spécifiquement pour les  
24 paliers là... je pense que c'était le DM vers le...  
25 vers le Tarif 3 et 4 finalement, ces migrations-là.

1 Oui.

2 R. Il y en a eu quelques uns, mais c'est très peu. Si  
3 on regarde au fil des années, l'évolution du Tarif  
4 3 n'a pas augmenté de façon aussi significative que  
5 les migrations vers le D1. On le sait parce qu'on a  
6 fait des suivis, on avait fait des prévisions. Au  
7 moment de la fermeture du Tarif DM, on prévoyait  
8 qu'il y en avait un plus grand nombre qui allait  
9 passer au D3, mais la majorité ont passé au Tarif  
10 D1.

11 Q. **[14]** Puis quand vous dites vous avez prévu, est-ce  
12 que c'est supporté par des analyses physiques qui  
13 existent ou...

14 R. Oui, mais ça date, évidemment. On a fermé le Tarif  
15 DM, je pense, en deux mille onze (2011) ou en deux  
16 mille douze (2012) là, mais...

17 Q. **[15]** Et depuis ce temps, vous n'avez pas fait  
18 d'analyse particulière?

19 R. Ça serait très facile de vous dire où sont les  
20 anciens clients du Tarif DM présentement, mais je  
21 ne peux pas vous dire ça aujourd'hui, je n'ai pas  
22 les chiffres devant moi.

23 Q. **[16]** Un instant. Oui, on me souligne que... Donc,  
24 vous avez fermé le Tarif DM en deux mille onze  
25 (2011), vous avez dit, je pense? Donc, quand on



1 parle du point de comparaison deux mille treize,  
2 deux mille quatorze (2013-2014), les migrations au  
3 DM avait déjà eu lieu. Est-ce que j'ai raison de  
4 penser ça?

5 R. Les clients du Tarif DM étaient assujettis à un  
6 rabais transitoire. Donc, quand on faisait la  
7 présentation d'informations, ils étaient sur une  
8 ligne distincte qui était Tarif D1 avec rabais  
9 transitoire et non Tarif DM. Donc, on les a  
10 maintenus un petit plus longtemps que depuis la  
11 fermeture. Si je ne me trompe, c'était un cinq ans  
12 suivant la fermeture du Tarif DM.

13 Q. [17] Malgré le fait du rabais transitoire ou la  
14 période cinq ans, quand on regarde le tableau,  
15 l'année deux mille treize, deux mille quatorze  
16 (2013-2014), les clients... Bien, le D1, les trois  
17 cent soixante-cinq mille (365 000) à un million  
18 quatre-vingt-quinze mille (1 095 000) et un million  
19 quatre-vingt-quinze mille (1 095 000) et plus, ils  
20 ne comprennent pas déjà, ces clients DM qui avaient  
21 déjà migré?

22 R. Il y avait encore des rabais transitoires, lors de  
23 l'année deux mille treize, deux mille quatorze  
24 (2014) (2013-2014). D'ailleurs, si vous regardez  
25 dans la preuve sur l'allocation des coûts, on le

1 présente sur une ligne distincte, le D1 rabais  
2 transitoire.

3 (9 h 16)

4 Q. **[18]** Est-ce que j'ai bien compris tout à l'heure  
5 quand j'ai posé la question que la migration, que  
6 l'interfinancement a été suscité par les  
7 migrations, vous avez mentionné des explications  
8 factuelles mais est-ce qu'il y a eu par ailleurs  
9 des analyses au-delà de clients qui migraient ou,  
10 je veux dire, vous, vous inférez que  
11 l'interfinancement est causé par la migration.

12 Vous me dites, bien, il y a eu des  
13 mouvements mais est-ce qu'au-delà de ça il y a une  
14 analyse à l'égard de l'interfinancement lui-même  
15 qui serait causé par les migrations. Bref, si vous  
16 faites une affirmation en disant que  
17 l'interfinancement a été créé notamment par les  
18 migrations, est-ce qu'il y a eu une analyse en soi  
19 sur cette question qui a été faite?

20 R. Bien, évidemment, quand nous on compare les  
21 résultats entre une année A et une année B puis on  
22 voit des différences significatives, c'est sûr et  
23 certain qu'on se pose des questions puis on cherche  
24 à l'expliquer puis c'est ce à quoi le document sur  
25 l'allocation des coûts a tenté de répondre pour

1           chacun des tarifs.

2       Q. **[19]** O.K. Pour vous, si j'ai compris, le document  
3           sur l'allocation des coûts c'est en soi, pour vous,  
4           l'analyse par A plus B.

5       R. C'est le fruit de nos analyses en effet parce que  
6           ce qu'on a essayé de faire, en fait, de façon très  
7           transparente, c'est de donner le plus  
8           d'explications possible. Étant donné qu'il y avait  
9           des bonnes différences entre les deux années, on a  
10          essayé de mettre l'ensemble des fruits de nos  
11          réflexions et de nos analyses pour expliquer de la  
12          meilleure façon possible et la plus claire  
13          l'évolution de l'interfinancement entre les deux  
14          années.

15       Q. **[20]** O.K. Et quand vous dites que la variation de  
16          l'interfinancement est due aux migrations,  
17          premièrement est-ce que c'est le seul motif?

18       R. Selon nous...

19       Q. **[21]** À votre avis?

20       R. Selon nous, c'est le motif principal. C'est ce que,  
21          tu sais, évidemment, il peut y avoir d'autre chose  
22          comme des diminutions de volume qui vont plus  
23          rapidement que les revenus. C'est sûr qu'il peut y  
24          avoir d'autres dynamiques. Par contre, ce que nous  
25          on a pu observer c'est que c'était la raison

1 principale.

2 Q. **[22]** Et quand vous affirmez que l'interfinancement  
3 est dû aux migrations, est-ce que vous avez fait,  
4 on a compris qu'il y a pas d'analyses générales  
5 mais c'est un peu la computation des chiffres. Est-  
6 ce que vous avez fait des analyses par paliers, par  
7 exemple?

8 R. Oui, on a regardé le plus fin détail qui était  
9 disponible.

10 Q. **[23]** O.K. Et quand vous avez regardé, je veux  
11 savoir, est-ce qu'il y a eu une analyse écrite,  
12 rédigée à vos supérieurs pour dire oh, nous  
13 constatons une migration importante donc il y a un  
14 impact sur l'interfinancement ou c'est dans le  
15 cours de vos activités, vous n'avez fait que  
16 computer des chiffres. Finalement, c'est une  
17 impression que vous avez. J'essaie de voir avec  
18 vous.

19 R. Non, non, on a vraiment fait des analyses pour se  
20 conforter que l'information qu'on présentait était  
21 bonne parce que, évidemment, quand il y a des  
22 grosses différences comme ça, il faut qu'on fasse  
23 la validation puis qu'on s'assure qu'on produise  
24 une information qui est de qualité puis que c'est  
25 une information qui est correcte et qui n'est pas

1 le produit d'une erreur.

2           Donc, on a vraiment fait le nécessaire pour  
3 s'assurer que les chiffres étaient les bons. Et  
4 oui, ça a été beaucoup d'analyses mais je dirais  
5 que, principalement, les analyses qu'on a faites  
6 puis ce qu'on a communiqué à l'interne, c'est  
7 principalement le document sur l'allocation des  
8 coûts parce qu'on a fait l'exercice le plus  
9 transparent possible.

10 Q. **[24]** O.K. Donc, si je vous demandais aujourd'hui de  
11 déposer l'analyse au support de vos affirmations,  
12 ce que vous me dites c'est bien l'analyse c'est  
13 notre tableau relatif à l'allocation des coûts, la  
14 pièce dont vous avez mentionné, c'est ça? Juste  
15 pour la...

16 R. Exactement.

17 Q. **[25]** O.K. Un instant. Toujours dans le même  
18 tableau, on a parlé des explications pour les  
19 variations pour la ligne 3 et la ligne 4, je  
20 dirais. Mais la deuxième ligne, le plus trente et  
21 un pour cent (+31 %) pour le cent neuf mille cinq  
22 cents (109 500), trois cent soixante-cinq mille  
23 (365 000) et également la dernière ligne, bref, la  
24 ligne 2 et la dernière ligne, la ligne 2 c'est plus  
25 trente et un pour cent (+31 %), la dernière ligne

1 c'est moins vingt-quatre pour cent (-24 %)...

2 Excusez-moi, l'avant-dernière ligne, donc  
3 le plus trente-quatre pour cent (+34 %), avez-vous  
4 une explication, quelle explication derrière ces  
5 variations?

6 (9 h 22)

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Je me permets juste de faire une intervention qui  
9 est pas une objection, mon confrère s'en réjouira  
10 très certainement, c'est plutôt une mise en garde,  
11 parce que dans les réponses que madame Simard a  
12 données il y a quelques instants, elle a noté,  
13 d'abord c'est un tableau de la FCEI et je comprends  
14 qu'il y a une source qui est indiquée. Madame  
15 Simard a indiqué tout à l'heure dans une réponse  
16 que : « Écoutez, je constate qu'il y a un D4 qui  
17 n'est pas là. ». Alors, je laisse la question ou en  
18 fait, je ne m'y objecte pas. Je laisse madame  
19 Simard ou madame Fortin, mais je présume que ça  
20 sera madame Simard qui y répondra, qui va répondre  
21 à la question, mais je mets en garde quant aux  
22 explications qu'on peut fournir quant aux données  
23 qui sont inscrites à ce tableau-là, puisque sa  
24 confection ne provient pas de nous, sauf erreur.  
25 Alors, voilà la mise en garde qui est faite.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. **[26]** Alors, une fois cette mise en garde faite là,  
3 évidemment, les informations qu'il y a là, c'est  
4 des informations glanées et recueillies  
5 religieusement dans la preuve. Donc, y a-t-il une  
6 explication à l'égard de la deuxième ligne et  
7 l'avant-dernière ligne des variations là où vous  
8 voyez plus trente et un pour cent (+31 %) et plus  
9 trente-quatre pour cent (+34 %)? Vous avez expliqué  
10 que la troisième et la quatrième ligne, bon, les  
11 variations provenaient des migrations des grands  
12 clients. Est-ce que vous avez la même... Est-ce que  
13 vous faites le même constat pour ces deux-là?

14 Mme CATHERINE SIMARD :

15 R. J'expliquerais principalement le plus trente et un  
16 pour cent (+31 %) qu'on voit à la deuxième ligne  
17 par la migration des clients en rabais transitoire.  
18 Je parlais tantôt d'une fourchette de cent mille à  
19 un million (100 000 - 1 M), mais ma collègue me  
20 faisait remarquer que dans la classification d'un  
21 grand client, ça commence à trente-six mille cinq  
22 cents mètres cubes (36 500 m<sup>3</sup>) par année. Donc, je  
23 maintiendrais la même explication.

24 Q. **[27]** Pour le plus trente et un pour cent (+31 %) et  
25 même chose pour le D303? Qui est le plus trente-

1 quatre pour cent (+34 %) ?

2 R. Bien, comme je le disais, comme je ne vois pas le  
3 tarif D4...

4 Q. **[28]** O.K.

5 R. Je ne suis pas certaine du chiffre. Nous, les  
6 migrations, on les a vues principalement du D5 au  
7 D4. Donc, je serais un petit peu mal à l'aise de me  
8 prononcer sur le D3.

9 Q. **[29]** Je ne veux pas vous rendre mal à l'aise.  
10 Surtout pas. O.K. Si on veut revenir à la pièce  
11 B-0242, Madame la Greffière qui était la DDR dans  
12 laquelle nous étions. Peut-être descendre à 11.1.  
13 Mais de toute manière, j'avais une citation dans  
14 B-0242 là, mais ma question plus fondamentale c'est  
15 finalement vous expliquez l'accroissement de  
16 l'interfinancement... Re commençons.  
17 L'interfinancement, il existe depuis plusieurs  
18 années. On l'a dit. On l'a constaté. Là, on  
19 constate dans la dernière année un accroissement de  
20 l'interfinancement qui apparaît défavorable pour  
21 notamment les clients que l'on représente. Et là,  
22 on essaie de comprendre d'où vient cet  
23 accroissement?

24 Vous répondez : « Variation. », je pourrais  
25 dire : « Migration », mais ceci étant dit, une fois



1 qu'on a dit cela, pourquoi est-ce que le fait que  
2 de nouvelles migrations qui continueraient à  
3 accroître l'écart devaient nous empêcher de  
4 commencer un peu à corriger la situation? C'est ça  
5 qui est plus fondamental.

6 R. Écoutez, d'emblée, je dirais on comprend vos  
7 préoccupations, puis les questions sont légitimes.  
8 Par contre, la position d'Énergir demeure la même  
9 quant à maintenir une stratégie qui serait des  
10 hausses ou des baisses uniformes tant et aussi  
11 longtemps que le dossier sur la vision tarifaire ne  
12 serait pas rendu dans le traitement de cette  
13 question-là.

14 Pour comprendre un peu plus notre position,  
15 je vous ramènerais à la décision D-2011-0128 de la  
16 Régie dans laquelle la Régie mentionnait assez  
17 clairement qu'avant d'entreprendre les travaux sur  
18 la correction de l'interfinancement, il y avait des  
19 réflexions qui devaient être faites, notamment sur  
20 les niveaux de risque de chacun des clients, la  
21 capacité de payer, la position concurrentielle et  
22 la détermination d'un niveau d'interfinancement qui  
23 serait idéal, je paraphrase évidemment, entre les  
24 paliers d'un même tarif. Donc, on est pas mal dans  
25 ces mêmes réflexions-là, c'est-à-dire il faut qu'on

1 se pose les bonnes questions quant à la  
2 détermination d'un niveau d'interfinancement qui  
3 serait idéal, ça c'est la première chose, puis  
4 c'est ce qu'on fait dans le « day to day » à la  
5 tarification, c'est de se poser ces questions-là,  
6 c'est de faire des analyses pour pouvoir faire  
7 avancer la Phase 4 de la vision tarifaire.

8 Parce qu'il faut comprendre que le but  
9 d'Énergir c'est de maintenir des tarifs qui sont le  
10 plus bas possible pour l'ensemble de la clientèle  
11 et la solution à ça est-ce que c'est de corriger  
12 l'interfinancement comme... comme est votre  
13 proposition? Peut-être que oui, peut-être que non,  
14 mais on pense que tous les acteurs concernés  
15 doivent être entendus sur le sujet puis c'est pour  
16 ça qu'on prévoit aborder la question dans le  
17 dossier de la vision tarifaire.

18 (9 h 26)

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Je vais revenir en réinterrogatoire mais vous allez  
21 voir c'est très... Vous parlez de la vision  
22 tarifaire Phase 4, juste préciser un numéro de  
23 dossier pour circonscrire le débat, pour la  
24 formation.

25

- 1 Me ANDRÉ TURMEL :
- 2 Bonne intervention.
- 3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 4 Oui.
- 5 Me ANDRÉ TURMEL :
- 6 J'allais poser la question.
- 7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 8 Bon. Excellent.
- 9 Me ANDRÉ TURMEL :
- 10 Q. **[30]** Lorsqu'on parle de 3867 et Phase quelque chose
- 11 c'est...
- 12 R. Exactement, 3867.
- 13 Q. **[31]** 3867. Bon. Merci, Maître Simon Plasse.
- 14 Effectivement, à 3867, où sommes-nous dans votre
- 15 perspective? Parce que vous... T'sais, je comprends
- 16 que vous, vous voulez s'assurer qu'il y a la
- 17 meilleure stratégie globale mais vous comprenez un
- 18 peu, entre guillemets, « l'impatience », j'allais
- 19 dire l'impatience réglementaire, t'sais, des fois,
- 20 être impatient devant la Régie ça peut être long
- 21 mais l'interfinancement, il existe depuis, je vous
- 22 dirais, presque des décennies, et là, on voit un
- 23 accroissement. Alors, vous comprenez que surtout
- 24 dans une année où on a des baisses tarifaires, je
- 25 vous dirais, presque historiques, depuis vingt (20)

1           ans à la Régie, j'ai pas vu ça des... un SCGM ou,  
2           voyons, Énergir ou son prédécesseur venir à la  
3           Régie avec des demandes des baisses tarifaires  
4           substantielles, c'est très rare, et c'est quand on  
5           a une baisse tarifaire substantielle qu'on peut...  
6           on peut éviter le coût. C'est... c'est ce que va  
7           vous répéter monsieur Gosselin. Vous comprenez  
8           donc, il y a presque... il y a une urgence là d'une  
9           certaine manière. Donc, 3867, quelle est la  
10          stratégie pour revenir devant la Régie?

11        R. On... on comprend, comme je le disais, vos... vos  
12        préoccupations, mais je voudrais juste d'abord et  
13        avant tout vous dire qu'on considère que bien que  
14        nos tarifs nécessitent une mise à jour, c'est ce à  
15        quoi on travaille, bien, ils sont encore viables,  
16        ils nous permettent encore, t'sais, d'offrir du gaz  
17        naturel à l'ensemble de notre clientèle à des  
18        bons... à des bons prix pour l'ensemble de notre  
19        clientèle.

20                    Puis là où je voudrais seulement revenir  
21        aussi c'est... c'est que comme le faisait... comme  
22        le soulignait la Régie dans la décision  
23        D-2011-0182, l'interfinancement c'est un jeu à  
24        somme nulle. Premièrement, il y a des gagnants, il  
25        y a des perdants dans... dans ce... dans cette...

1 dans cette dynamique=là mais c'est aussi un jeu qui  
2 est dynamique.

3           Donc, demain matin, si on corrigeait  
4 l'interfinancement de façon parfaite puis tout le  
5 monde payait exactement ses coûts, ça serait  
6 correct peut-être pour une année un mais peut-être  
7 qu'on se mettrait à perdre des clients puis ça  
8 ferait en sorte que les clients de la FCEI  
9 payeraient plus pour les prochaines années.

10           Donc, nous, on... on veut juste s'assurer  
11 qu'on en vient avec une solution qui est optimale à  
12 long terme. Donc, où on en est pour la vision  
13 tarifaire Phase 4? Bien, présentement, on a... on a  
14 bien lu les étapes que la Régie nous demande pour  
15 les prochaines étapes, c'est-à-dire les études de  
16 segmentation, des analyses sur le fixe/variable et  
17 comment on fait entrer la capacité dans la  
18 tarification, par exemple.

19           Il y a beaucoup de travail qui est fait  
20 puis je dirais qu'on est impatient de... de voir le  
21 dossier redémarrer pour pouvoir avoir ces  
22 discussions-là avec l'ensemble des... des parties  
23 concernées.

24 Q. **[32]** Vous avez lu la preuve de la FCEI, est-ce que  
25 vous êtes d'avis que la proposition telle que

1 formulée dans le présent dossier est susceptible  
2 d'affecter la... comment dire... le positionnement  
3 commercial d'Énergir? Vous avez dit tout à  
4 l'heure : « On a peur de perdre des clients »,  
5 est-ce que vous êtes d'avis que ce qu'on propose ça  
6 vous ferait perdre des clients?

7 R. On n'a pas fait le test avec la proposition de la  
8 FCEI, on a une approche beaucoup plus de recherche  
9 d'optimales plus que défendre une solution, on  
10 essaie de trouver une solution et on essaie pas  
11 d'en défendre une. Donc, c'est peut-être une bonne  
12 solution, c'est peut-être pas une bonne solution.  
13 Je ne peux pas me prononcer là-dessus.

14 Q. **[33]** Mais... O.K. Donc, je comprends que vous dites  
15 que vous refusez de dire que c'est une bonne ou une  
16 mauvaise solution, vous dites : « J'en parle pas  
17 parce qu'on en parle plus tard. »? C'est un peu  
18 plus ça que vous nous dites? Bref, vous ne nous  
19 dites pas : « Eille! C'est très mauvais pour X  
20 raison et on a fait une analyse puis on va perdre  
21 mille (1 000\$) clients...

22 R. Exactement.

23 Q. **[34]** ... c'est défavorable. » Puis ça, vous n'avez  
24 pas fait cette analyse-là?

25 R. On a pas fait ces analyses-là.

- 1 Q. **[35]** Bon. Pourquoi vous ne l'avez pas faite cette  
2 analyse-là?
- 3 R. Parce qu'il faut comprendre que c'est excessivement  
4 long et complexe à faire, ça ne se fait pas, en  
5 tout respect, avec cinq pages d'analyses. C'est  
6 vraiment des analyses qui demandent beaucoup de  
7 temps et... et de données et de personnel. Quand on  
8 travaille sur la cause tarifaire, on fait les  
9 tarifs, mais on ne teste pas une proposition comme  
10 ça sur le coin d'une table.
- 11 Q. **[36]** En terminant donc, la Phase 4 de 3867, c'est  
12 de ça dont on parle, si vous le savez oui,  
13 peut-être que votre procureur nous le dira, mais -  
14 comment dire- est-ce qu'il y a un dépôt qui s'en  
15 vient, là, dans le regard du temps? Est-ce qu'on  
16 est en termes de semaines, de mois, d'années? Pour  
17 ce que vous maîtrisez, vous. Évidemment, la Régie a  
18 ses calendriers.
- 19 R. La Phase 4 avait été suspendue étant donné la  
20 demande de révision sur la Phase 1 sur l'allocation  
21 des coûts. Il y a une décision finale qui a été  
22 rendue. Donc, on pense que ça pourrait repartir du  
23 jour au lendemain. Évidemment, nous, on est prêt,  
24 on a déjà fait des travaux.
- 25 Q. **[37]** Donc, je comprends que ce n'est pas à vous...

1 Bien, excusez, en ce moment, techniquement, la  
2 balle est dans le camp de la Régie ou d'Énergir?  
3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
4 Si vous me permettez. Évidemment, je ne voudrais  
5 pas qu'on place les témoins dans une position et  
6 mettre de la pression sur la Régie quant à la suite  
7 des choses. La Régie, évidemment, est maître de la  
8 procédure, du déroulement d'un dossier sur la  
9 fixation des échéances. Ce que madame Simard  
10 indique, c'est que, nous, écoutez, on est en  
11 mouvement. Est-ce que, éventuellement, la formation  
12 du dossier 3867 va donner un signal spécifique  
13 quant à la reprise des travaux? Auquel cas,  
14 écoutez, c'est une question clairement de  
15 préparation de notre côté, mais aussi de gestion  
16 des échéanciers des calendriers à la Régie. Or, je  
17 pense que la réponse a été donnée. Nous, on est  
18 prêt, on avance. Maintenant, ce que la Régie  
19 décidera de faire avec la Phase 4, je vous sou mets  
20 en tout respect, ça appartient à la formation qui  
21 est saisie du dossier.  
22 Me ANDRÉ TURMEL :  
23 Merci. Ça termine nos questions.  
24 LE PRÉSIDENT :  
25 Merci, Maître Turmel. Le GRAME? Pas de questions.



1 Le ROÉÉ, Maître Gertler. Oui.

2 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, monsieur et  
4 madame les régisseurs. Bonjour aux témoins.

5 Franklin Gertler pour le ROÉÉ. C'est assez bref.

6 Q. **[38]** Ma question porte sur la suite des discussions  
7 qu'il y a déjà eu sur la possibilité de révision de  
8 l'offre du service interruptible. Et c'est  
9 simplement un point d'information. Dans la décision  
10 D-2016-126 qui était justement une des décisions  
11 procédurales dans le dossier générique 3867-2013,  
12 puis je pense que c'est avant qu'on crée les quatre  
13 phases, c'était dans la portion plus préliminaire  
14 du dossier, on avait fait état du délaissement, si  
15 on veut, du service interruptible, puis je  
16 comprends bien, puis vous connaîtrez ça mieux que  
17 moi, mais augmentation de la demande de service en  
18 continu. Est-ce que je parle des choses dont vous  
19 êtes un peu familière?

20 Mme CATHERINE SIMARD :

21 R. On a pu le constater. Bien, c'est sûr qu'on a  
22 regardé entre deux mille quatorze (2014) et deux  
23 mille dix-neuf (2019). Il y a beaucoup d'eau qui a  
24 coulé...

25 Q. **[39]** Oui, oui. C'est ça.

1 R. ... sous le pont, mais oui on a vu des migrations  
2 en effet.

3 (9 h 37)

4 Q. **[40]** O.K. Et puis j'avais compris aussi que, à  
5 cette époque-là, puis je ne sais pas si c'est  
6 encore le cas, vous aviez eu certaines difficultés  
7 en raison de la, si je peux m'exprimer ainsi,  
8 l'imprévisibilité de la pointe hivernale. On avait  
9 réservé de la fourniture, puis finalement on payait  
10 cher pour des choses qui n'étaient pas nécessaires.  
11 Je n'embarque pas dans l'approvisionnement. C'est  
12 simplement... Oui, oui c'est ça. De dormir sur les  
13 deux oreilles. C'est simplement... Puis il a été  
14 question à ce moment-là, puis une des options qui a  
15 été regardée, c'est la possibilité de mise en place  
16 d'un tarif qu'on a appelé « super interruptible »  
17 pour les tarifs D4. Est-ce que je suis dans  
18 l'erreur ou c'était...

19 R. Oui, oui, c'est quelque chose dont on a déjà parlé.

20 Q. **[41]** O.K. Et dans cette décision-là, la Régie avait  
21 dit, puis là, je suis au paragraphe 41 dans la  
22 décision, je pense pas qu'on a besoin d'y aller, je  
23 vais juste lire, ils disent :

24 Dans le dossier tarifaire 2015...

25 Ou si vous voulez le mettre à l'écran, on peut le

1 faire.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Ce n'est pas dans ce dossier.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Oui, c'est dans un autre dossier, c'est D... C'est  
6 pas nécessaire. On disait simplement, je pense  
7 qu'on se comprend, alors au paragraphe 41 de la  
8 décision D-2016-126 on disait :

9 Dans le dossier tarifaire 2015, à la  
10 suite de ces constats...

11 C'est des constats de la nature de ceux que je  
12 viens de vous mentionner sur le délaissement du  
13 service interruptible, entre autres.

14 La Régie demandait à Gaz Métro de  
15 revoir le service interruptible en  
16 proposant des améliorations aux volets  
17 A et B...

18 On peut s'en passer.

19 Du tarif interruptible et en examinant  
20 la possibilité de mettre en place un  
21 volet « super interruptible » visant  
22 les clients du tarif D4.

23 Alors, je veux juste savoir où est-ce qu'on est  
24 rendu. Est-ce que c'est quelque chose qui s'en  
25 vient ou est-ce qu'on est toujours en attente de

1           cet aspect-là.

2           Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

3           Alors Monsieur le Président, sauf erreur, on est  
4           dans le dossier 3867. Il y a une phase 2 qui a été  
5           constituée dans le cadre de laquelle on va discuter  
6           notamment de cette question-là de l'offre  
7           interruptible. C'est une phase qui a été pour  
8           l'instant suspendue pour permettre à la Régie  
9           d'aller chercher les services d'un expert qui va  
10          l'accompagner dans la réflexion.

11                   Alors, on importe ici des questions qui  
12          concernent un autre dossier très certainement. Ce  
13          que madame Simard pourrait dire, répondre à ces  
14          questions-là, c'est tout simplement faire évoquer  
15          la réalité actuelle, c'est-à-dire qu'il y a des  
16          dossiers, il y a des documents qui ont été déposés  
17          en phase 2. Il y a des décisions procédurales qui  
18          ont été rendues et on est à attendre la suite des  
19          choses.

20                   Puis c'est un dossier qui, je pense vous  
21          l'avez déjà entendu, qui est lourd. Vous avez  
22          entendu il y a quelques instants madame Simard vous  
23          parler de l'interfinancement, que c'est une  
24          réflexion qui est complexe. Je suis pas certain que  
25          ça nous sert bien aujourd'hui de commencer à

1 discuter de cela pour un dossier tarifaire bien  
2 spécifique.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Vous posez la même question, Maître Gertler,  
5 d'autant plus que vous n'aviez pas annoncé de temps  
6 pour... Alors, quel est votre but?

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 C'est très simple, Monsieur le Président,  
9 j'insisterai pas trop longtemps mais simplement  
10 pour savoir, dans le contexte du délai d'arrivée à  
11 ces sujets-là dans le contexte de 3867, est-ce  
12 qu'il y a quelque chose qui est dans leur carnet  
13 qui va peut-être arriver avant même qu'on traite...

14 LE PRÉSIDENT :

15 On est carrément dans le procédural du dossier  
16 3867. Je ne vois pas comment on peut traiter ceci  
17 aujourd'hui.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 O.K.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je cherche la pertinence, comprenez-vous?

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Mais comme j'ai dit, c'était simplement pour savoir  
24 si, dans le contexte du tarifaire ou la prochaine  
25 tarifaire, ça va venir ou si c'est...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça va être traité par l'autre dossier, c'est comme  
3 ça que je le vois.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 O.K. Merci beaucoup.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci. Donc Maître Neuman?

8 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Bonjour. Alors bonjour Monsieur le Président,  
10 bonjour Madame, Monsieur les Régisseurs. Bonjour  
11 Mesdames. Dominique Neuman pour Stratégies  
12 énergétiques et l'AQLPA. J'inviterais Madame la  
13 Greffière à placer à l'écran l'avis A-2017-01 qui  
14 se trouvait dans le dossier R-3972-2016.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Évidemment, je me permets une intervention,  
17 Monsieur le Président. Il est très clairement  
18 établi dans les règles de procédure du tribunal  
19 sans papier que lorsque vient le temps d'utiliser  
20 des documents en audience, il y aurait lieu de les  
21 communiquer à l'avance.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 O.K.

24 (9 H 42)

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Là, je comprends qu'on va diriger les témoins vers  
3 un avis. Ça aurait été approprié, comme on nous  
4 fait la demande à plusieurs occasions de  
5 communiquer d'avance les documents qui sont  
6 présentés en audience, de le faire ici. Alors, on  
7 va permettre à madame la greffière d'exhiber l'avis  
8 A-2017-01, mais ça aurait été attendu de ma part  
9 d'avoir un signal là-dessus plutôt.

10 LE PRÉSIDENT :

11 J'abonde... et d'avoir tout le monde les mêmes  
12 règles du jeu...

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 O.K.

15 LE PRÉSIDENT :

16 ... vous comprenez, Maître Neuman.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Je comprends. En fait, peut-être que je pourrais  
19 formuler ma question d'abord. En fait, l'avis que  
20 je vais vous exhiber tout à l'heure, nous avons  
21 choisi de le présenter seulement il y a quelques  
22 minutes, après avoir entendu une réponse de la part  
23 du panel qui nous a surpris. Et peut-être que je  
24 vous demanderais de commenter là-dessus.

25 Nous avons cru qu'il était acquis de tous

1 que l'objectif de tous les distributeurs, devant la  
2 Régie de l'Énergie, et l'objectif de la Régie de  
3 l'Énergie, elle-même, était de réduire  
4 l'interfinancement entre les catégories tarifaires.

5 Il peut y avoir différentes opinions quant  
6 à la vitesse de cette réduction, quant aux  
7 modalités de cette réduction, mais que l'objectif  
8 lui-même était acquis et au moins, il était  
9 acquis... qu'on ne souhaitait pas accroître  
10 l'interfinancement. Que cet objectif était chose  
11 déjà décidée.

12 Est-ce que vous êtes au courant... Je vais  
13 vous donner deux exemples, que dans le domaine de  
14 l'électricité, même s'il y a une règle législative  
15 qui protège l'interfinancement, que malgré tout, la  
16 Régie de l'Énergie a exprimé le souhait, à la fois  
17 dans l'avis, l'avis A2017-0001 et même dans  
18 certaines décisions où elle a tenté un peu de  
19 réduire l'interfinancement malgré ça.

20 Est-ce que vous êtes au courant que la  
21 Régie a exprimé ce souhait, même pour le domaine de  
22 l'électricité, de réduire l'interfinancement? Est-  
23 ce que vous êtes au courant de ça?

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Monsieur le Président, mon confrère est clairement



1 dans la zone de l'argumentation lorsqu'il évoque  
2 des modèles qui existent ailleurs chez Hydro-  
3 Québec. Lorsqu'il évoque l'avis en A2017-0001,  
4 qu'il pose des questions aux témoins sur ça, il est  
5 dans la sphère de l'argumentation.

6 Alors, il pourra plaider, il le plaidera  
7 très certainement éloquemment, comme on peut  
8 s'attendre à ça de maître Neuman, mais je ne suis  
9 pas sûr qu'il est approprié de confronter les  
10 témoins sur cette ligne de questions-là.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Je vous sou mets, Monsieur le Président, qu'il est  
13 important de savoir si les témoins sont au courant.  
14 Peut-être qu'ils ne sont pas au courant qu'il y a  
15 ces décisions de la Régie et peut-être que s'ils  
16 avaient été au courant, ça aurait peut-être modifié  
17 leur approche.

18 Donc, il est important de savoir s'ils sont  
19 au courant. Ou bien ils sont au courant, ou bien  
20 ils ne savaient pas qu'il y avait ce genre de  
21 démarche de la part de la Régie.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Alors, ce que mon confrère, pose comme question,  
24 c'est : « Êtes-vous au courant de l'état du  
25 droit? » Essentiellement, c'est une question

1 juridique.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Ce n'est pas l'état du droit, c'est les décisions

4 de la Régie.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Bien, alors...

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 C'est un...

9 LE PRÉSIDENT :

10 C'est un avis.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 ... avis.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Parfait. Bien, à mon avis, c'est l'état du droit.

15 Ce que vous rendez comme décision, ça constitue le

16 droit là. Je ne veux pas commencer dans un débat

17 avec mon confrère, mais les témoins ont indiqué

18 tout à l'heure, en réponse à maître Turmel, ce

19 qu'était leur vision d'un interfinancement et la

20 complexité de cet exercice-là, et qu'il y avait un

21 forum dédié à cela. Alors, les confronter par la

22 suite à des décisions, à des objectifs, nous, c'est

23 là où on se loge à l'heure actuelle. Aller plus

24 loin, je pense qu'on va dans l'argumentation,

25 Monsieur le Président.

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est très près de l'argumentation, Maître Neuman.

3 Dès que vous avez commencé la question, je me suis

4 dis : Bon, ils vous ont répondu qu'ils

5 travaillaient sur la vision tarifaire avant

6 d'intervenir. J'ai vu une réponse assez complète.

7 Là, vous embarquez dans un sujet... Est-ce que vous

8 ne devriez pas ou non agir sur l'interfinancement

9 immédiatement?

10 Moi, je vous suggérerais de le plaider

11 plutôt que de demander. S'ils vous disent « oui »

12 ou s'ils vous disent « non », vous n'avancerez pas

13 là, comprenez-vous? Alors, j'aurais tendance à vous

14 demander de... En fait, je vous demanderais de

15 poursuivre une autre ligne.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 En fait, ce que je demanderais aux témoins

18 c'est : Est-ce que votre position est nouvelle ou

19 est-ce que c'est quelque chose que vous avez eue

20 depuis longtemps? Et quand je dis « la position »,

21 je veux bien que vous compreniez de quelle chose je

22 parle.

23 La position que vous avez exprimée

24 oralement il y a quelques minutes, en réponse à mon

25 collègue du ROEE, euh... à mon collègue... maître

1 Turmel, votre position à l'effet qu'il ne  
2 semblerait pas acquis que l'interfinancement chez  
3 Énergir doit diminuer.

4 (9 h 48)

5 Mme CATHERINE SIMARD :

6 R. Je vous répondrais que notre position n'est pas  
7 nouvelle. Si je vous ramène au dossier dont vous  
8 parlez, le 3972, qui était l'avis au MERN, à moins  
9 que je me trompe, sur les meilleures pratiques  
10 tarifaires, si on regardait le mémoire qu'Énergir  
11 avait déposé à ce moment-là, on disait assez  
12 clairement qu'on visait à déterminer un niveau  
13 optimal d'interfinancement. Donc, notre position  
14 reste la même, puis que c'était quelque chose qu'on  
15 allait travailler dans le cadre du dossier R-3867.  
16 On le disait très très clairement à ce moment-là.

17 Q. [42] O.K. Je comprends ce que vous venez de me dire  
18 quant au niveau optimal, mais corrigez-moi si je me  
19 trompe, ma compréhension, c'est qu'à cette époque à  
20 laquelle vous vous référez, qu'on parlait d'un  
21 niveau optimal, enfin qu'Énergir parlait d'un  
22 niveau optimal dans une perspective visant à  
23 baisser l'interfinancement. Ma compréhension  
24 c'était que vous parliez de ça. Vous ne parliez pas  
25 d'hausser l'interfinancement, d'accroître

1 l'interfinancement.

2 R. Enfin, on parlait d'un niveau optimal qui nous  
3 permettrait de maximiser l'utilisation du réseau de  
4 distribution de gaz naturel au Québec.

5 Q. **[43]** O.K. Et le fait d'accroître, enfin d'accroître  
6 l'interfinancement en défaveur des tranches  
7 tarifaires plus élevées, est-ce que, selon vous, ça  
8 a un lien avec l'accroissement du réseau, c'est-à-  
9 dire le fait que les clients qui sont moins captifs  
10 paient plus cher, est-ce que ça vous aide à  
11 améliorer votre utilisation du réseau?

12 R. Écoutez, ce que j'ai dit c'est qu'on n'a pas  
13 déterminé ce niveau-là. Donc, il n'est pas question  
14 d'aggraver l'interfinancement. Ce n'est pas ce que  
15 je dis. On dit seulement qu'on regarde  
16 l'interfinancement au sens large, puis il faut  
17 comprendre qu'un bon tarif, si on se fie à la  
18 littérature de la tarification réglementaire, c'est  
19 qu'il y a des balises pour déterminer un tarif qui  
20 est juste et équitable, c'est le coût marginal et  
21 le coût de faire « stand alone », de faire cavalier  
22 seul. Donc, ça c'est les balises pour déterminer le  
23 tarifs. C'est sûr et certain qu'on ne veut jamais  
24 sortir de ces balises-là, mais ensuite qui va  
25 payer, à quelle échelle? C'est ces questions-là

1 qu'on se pose d'abord et avant tout. Donc, je  
2 répéterais qu'on ne dit pas qu'on veut aggraver  
3 l'interfinancement. On dit seulement qu'on veut  
4 déterminer la meilleure solution possible pour  
5 l'ensemble de la clientèle, puis je n'ai pas la  
6 réponse aujourd'hui à vous donner à ce sujet-là.

7 Q. **[44]** O.K. Est-ce que, de façon intérimaire, c'est-  
8 à-dire avant que le grand dossier 3867-2013 phase 4  
9 procède, est-ce que de façon intérimaire, vous en  
10 savez quand même déjà suffisamment pour pouvoir  
11 prendre la décision dès maintenant de ne pas  
12 accroître l'interfinancement?

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Ce n'est pas à Énergir de déterminer les choses,  
15 Monsieur le Président. C'est une décision que la  
16 Régie doit rendre à la lumière d'une preuve  
17 complète sur l'interfinancement. Ce n'est pas à  
18 Énergir de fixer. On vous soumet des propositions,  
19 puis après ça, suite à un débat complet, la Régie  
20 va établir, va retenir une stratégie tarifaire. Et  
21 c'est tout là le débat. Ce que madame Simard vous  
22 dit depuis tout à l'heure, c'est : malheureusement,  
23 les analyses chez Énergir ne sont pas complètes. On  
24 soumettra ces analyses-là en bonne et due forme et  
25 la Régie, on vous soumet, 3867, lorsqu'elle sera

1 saisie de cette preuve-là, tout le monde pourra la  
2 regarder et donner son point de vue là-dessus et la  
3 Régie déterminera par la suite ce qu'il en est,  
4 mais il n'y a pas une position spécifique de la  
5 part d'Énergir. On réitère ça, puis c'est ce que le  
6 témoin a dit. Pas de position spécifique favorable  
7 ou défavorable. On n'est juste pas prêts à aller de  
8 l'avant. Alors, je présume... Je vous sou mets bien  
9 franchement que d'aller plus loin avec cette ligne  
10 de questions-là, ça serait d'insister un peu trop  
11 dans le contexte du débat actuel.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Neuman, vous avez posé la question juste au  
14 moment où elle venait de vous dire : « À cette  
15 étape-ci, on n'est pas en mesure de vous donner des  
16 réponses, à savoir, si oui ou non on devrait faire  
17 une telle politique ou une telle façon d'agir sur  
18 l'interfinancement. » et là, vous avez posé  
19 immédiatement la question comme si vous n'aviez pas  
20 entendu la réponse.

21 Me DOMINIC NEUMAN :

22 Non, j'ai...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Vous l'aviez entendue?

25

1 Me DOMINIC NEUMAN :

2 J'ai entendu la réponse.

3 LE PRÉSIDENT :

4 O.K. Et elle vous a dit quoi?.

5 Me DOMINIC NEUMAN :

6 À chaque année il y a des tarifs. C'est-à-dire il y  
7 a une position qui est prise actuellement.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Et elle vous a répondu qu'elle n'a pas de position  
10 à cette étape-ci et vous lui avez demandé :

11 « Seriez-vous capable de prendre position à cette  
12 étape-ci? ».

13 Me DOMINIC NEUMAN :

14 Non. C'est pas ce que je dis.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Alors, reposez-la. On va voir...

17 (9 h 35)

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Mais je veux juste préciser. Une position est prise  
20 aujourd'hui par Énergir de répartir de telle  
21 manière la baisse. Il y a une position qui vous est  
22 soumise.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Oui.

25



1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Donc...

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Si vous permettez, Monsieur le Président.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Excusez-moi, je n'ai pas terminé.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Oui. Désolé.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Énergir aurait la possibilité de prendre une autre

11 position. Il y a une position, c'est pas qu'Énergir

12 a une baisse et qu'elle ne sait pas comment

13 répartir la baisse, elle n'a aucune idée et elle

14 vous demande de décider. Non. Énergir propose de la

15 répartir d'une certaine manière, la baisse. Et là

16 elle vous a soumis une proposition.

17 Elle pourrait vous soumettre une autre

18 proposition, comme les intervenants aussi

19 pourraient le faire.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Est-ce que ce n'est pas le statu quo qu'elle

22 propose?

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Voilà!

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est ce que j'ai compris. Écoutez, on est à  
3 l'écoute, on va entendre tout ce qui a été soumis.  
4 Moi, j'ai compris qu'il y avait une limite aux  
5 réponses que le témoin pouvait vous fournir. Vous  
6 pouvez la reposer, mais je pense qu'elle va  
7 répondre la même réponse.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Bien, ce que je pose comme question aux témoins,  
10 c'est qu'il y a une position qui est prise qui est  
11 de répartir... Il y a une baisse, on n'est pas au  
12 statu quo, les tarifs ne restent pas inchangés, ils  
13 baissent. Et il y a une proposition qui est faite  
14 de répartir cette baisse d'une certaine manière.  
15 Donc, vous aviez le choix de la répartir de la  
16 manière A ou de la manière B.

17 N'en saviez-vous pas déjà assez pour  
18 répartir de manière à ne pas augmenter le...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Est-ce qu'on n'est pas en plaidoirie, Maître?

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Exact.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Bien, j'essaie de voir le genre... comment la  
25 décision a été prise. Il me semble que ces

1 questions sont pertinentes.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Elle ne vous a pas répondu au départ?

4 Q. **[45]** Alors vous pouvez répondre « comment la  
5 décision a été prise? »

6 Mme CATHERINE SIMARD :

7 R. Enfin, on applique, comme vous le disiez, le statu  
8 quo, on a maintenu une stratégie de baisse dans ce  
9 cas-ci uniforme pour l'ensemble de la clientèle.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Q. **[46]** Et selon vous, c'est du statu quo?

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Monsieur le Président, là je me permets  
14 d'intervenir à nouveau. Elle a commencé à répondre  
15 à certaines questions de maître Turmel en disant,  
16 en revenant à D-2011-182 ou 82 là, vous me  
17 corrigerez, en disant « la Régie à l'époque, elle a  
18 dit « tant et aussi longtemps qu'on ne fera pas un  
19 examen complet sur la structure des tarifs, il  
20 n'est pas approprié d'ajuster annuellement ce  
21 niveau d'interfinancement-là. On vous demande  
22 d'appliquer une... des ajustements uniformes  
23 là. » » Vous me corrigerez au niveau des termes.  
24 Alors, c'est ça le témoignage de madame Simard.

25 Alors, qu'elle dise « vous avez décidé de

1 ou Énergir a décidé d'aller vers là? » Énergir a  
2 agi de manière conséquente avec les orientations  
3 données par la Régie depuis un bon nombre d'années  
4 là-dessus. Alors, c'est ça l'état de la réponse de  
5 madame Simard et d'Énergir.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 O.K. Je termine mes questions là-dessus, mais je  
8 vous soumetts que mon collègue d'Énergir se trouve à  
9 plaider en ce moment.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Il plaide, il plaide son objection.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 En tout cas, il plaide sur le fond. Mais, en tout  
14 cas, j'ai terminé mes questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 O.K.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Je vous remercie beaucoup.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Vous n'avez pas d'autres questions, Maître Neuman?

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Je n'avais pas de question sur d'autres sujets.

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, vous reviendrez en plaidoirie avec votre

1 argumentation.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Absolument. Et en preuve aussi. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 En preuve également. Merci. L'UMQ? Pas de  
6 questions. Donc, ça termine ce panel, à moins  
7 que... Pardon? Excusez. Oui. Oui. J'allais trop  
8 vite, hein! J'essaie de rattraper le temps.

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 Je sais, je ne prends pas trop de place, mais quand  
11 même.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui. Vous avez réussi à déplacer votre micro. Je  
14 vois que ça fonctionne ce matin.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Oui. Ça fonctionne ce matin. C'est parfait.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Alors, Maître Cardinal, désolé, je vous avais  
19 égarée.

20 INTERROGÉES PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Q. **[47]** Merci beaucoup. Bonjour aux membres du panel.

22 Amélie Cardinal pour la Régie. Dans sa stratégie

23 tarifaire deux mille dix-neuf, deux mille vingt

24 (2019-2020) Énergir soumet qu'au courant de

25 l'année... de cette année deux mille dix-neuf, deux

1 mille vingt (2019-2020), deux producteurs  
2 potentiels de GNR prévoient commencer à injecter  
3 dans le réseau de distribution de la ville de  
4 Saint-Hyacinthe, dans le réseau de distribution et  
5 que la ville de Saint-Hyacinthe va poursuivre son  
6 injection.

7 Si je vous réfère à la pièce B-0131, aux  
8 pages 17 à 18, on n'est peut-être pas même obligé  
9 d'y aller là. C'est seulement pour mettre un  
10 contexte. Énergir dit qu'elle prévoit des revenus  
11 supplémentaires d'environ deux cent mille dollars  
12 (200 000 \$) pour le service de réception pour deux  
13 mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020)  
14 pour... qui proviennent de ces deux projets  
15 potentiels. Puis qu'une mise à jour provenant des  
16 Conditions de service et tarif serait produite si  
17 les projets se matérialisent pour faire approuver  
18 les taux nécessaires à la facturation des clients.  
19 (9 h 57)

20 Dans le plan d'approvisionnement, à la  
21 pièce B-0184, et là on peut y aller, s'il vous  
22 plaît, à l'annexe 8, donc ce serait la page 151 du  
23 PDF. Parfait. Donc, à la ligne « Achats dans le  
24 territoire », on peut voir qu'Énergir prévoit un  
25 approvisionnement total de cinq millions de mètres

1 cubes pour l'années deux mille dix-neuf, deux mille  
2 vingt (2019 - 2020) donc dans le total vers... dans  
3 la ligne « Achat en territoire ».

4 Est-ce que les volumes qui correspondent à  
5 ces achats dans le territoire sont ceux des projets  
6 de Saint-Hyacinthe et des deux autres projets  
7 potentiels pour deux mille dix-neuf, deux mille  
8 vingt (2019 - 2020)?

9 R. Je ne suis pas... je ne suis pas responsable de  
10 cette... de cette pièce-là mais on... on fait  
11 les... on fait nos pièces avec les mêmes  
12 prévisions. Le seul bémol que je dirais c'est que  
13 ce tableau-là est déposé un petit peu avant ce que  
14 nous, on fait au moment de la stratégie tarifaire,  
15 mais c'est probablement les producteurs de gaz  
16 naturel renouvelable qu'on doit retrouver à cette  
17 ligne-là.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Je me posais juste une question, Maître  
20 Sigouin-Plasse, j'ai entendu le mot  
21 « probablement », est-ce qu'on va pouvoir s'en  
22 assurer si c'est « effectivement »?

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Si vous en faites la demande, très certainement  
25 qu'on va vous fournir... on va... on va faire

1           tomber le « probablement ».

2           LE PRÉSIDENT :

3           Oui.

4           Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5           Laissez-moi revenir peut-être à la pause. Le panel  
6           d'approvisionnement revient en huis clos, alors...

7           LE PRÉSIDENT :

8           Ce sera parfait.

9           Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10          J'ai des gens pragmatiques derrière moi.

11          LE PRÉSIDENT :

12          Merci.

13          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14          Parfait. Merci.

15          Me AMÉLIE CARDINAL :

16          Q. **[48]** Parfait. Donc, au besoin, on reposera... on  
17          reposera la question au panel des  
18          approvisionnements, mais pour les revenus  
19          supplémentaires d'environ deux cent mille dollars  
20          (200 000 \$) pour le service de réception, est-ce  
21          que c'est associé à ces deux projets potentiels? Je  
22          veux juste être certaine que je cherche la bonne  
23          information, c'est dans la stratégie tarifaire  
24          qu'on parle du deux cent mille dollars (200 000 \$).  
25          Quand on parle du deux cent mille dollars



1 (200 000 \$) c'est à la pièce B-0131 à la page...  
2 aux pages 17 et 18. Ça commence à partir de la  
3 ligne 26 de la page 17.

4 R. Oui, ça provient des deux projets potentiels.

5 Q. **[49]** Puis est-ce que Énergir prévoit demander à la  
6 Régie d'approuver un tarif de réception pour ces  
7 deux clients?

8 R. Oui. Oui, en fait, on a... on a déposé la semaine  
9 dernière un projet d'investissement qui comportait  
10 un de ces deux projets-là justement dans lequel il  
11 y avait un tarif de réception qui était... qui  
12 était demandé.

13 Q. **[50]** Et pour l'autre projet, est-ce que vous  
14 envisagez le déposer prochainement ou...

15 R. Je n'ai pas de date, malheureusement, mais,  
16 évidemment, si... si ça va de l'avant, ça va passer  
17 par le même processus que ce qu'on a pu voir, qui a  
18 été déposé la semaine dernière.

19 (10 h 01)

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 En fait, juste pour fins de précision, Maître  
22 Cardinal, vous comprendrez que ça a été demandé à  
23 une autre formation, ce n'est pas demandé ici, dans  
24 ce dossier-ci, mais...

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Oui, oui.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 ... une autre formation, le 4008, dont est saisie

5 cette demande-là.

6 Me AMÉLIE CARDINAL :

7 Parfait, je vous remercie. Ce n'est pas « 4008 »...

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Vous avez raison.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 ... c'est vraiment un dossier...

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 « 4098 ».

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Exact.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 C'est ça, merci.

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Parfait. Donc, si on va à la pièce B-0274... En

20 fait, je vais vous lire l'article des conditions de

21 service, qui est l'article 15.5.1, qui est

22 l'application du Tarif de réception. Donc, les

23 conditions de service prévoient que :

24 Pour tout client désirant injecter du

25 gaz naturel produit à l'intérieur du





1                    relatif au Volet Investissement serait  
2                    modifié afin de refléter le  
3                    remboursement total de  
4                    l'investissement.

5                    Et là, c'est là que ça commence à être, peut-être,  
6                    plus important là.

7                    Le taux relatif au Volet Distribution  
8                    présenté à la ligne 2 de la pièce  
9                    GM-Q, Document 11 ne se trouverait pas  
10                   affecté par cette mesure. Bien qu'il  
11                   soit déterminé en fonction des  
12                   investissements totaux, il s'agit  
13                   d'une méthode d'allocation des coûts  
14                   de distribution non liés au réseau  
15                   gazier que la Ville devra continuer à  
16                   payer même si l'investissement est  
17                   remboursé.

18                   Donc, si je comprends bien là, c'est pour illustrer  
19                   que même s'il n'y a plus d'infrastructure à payer,  
20                   il y a un taux unitaire à payer par le producteur  
21                   dans le tarif de réception?

22                   R. Oui, c'est exact.

23                   Q. **[53]** Parfait. Donc, est-ce qu'Énergir prévoit  
24                   demander à la Régie d'approuver un tarif de  
25                   réception pour le client producteur dont le contrat

1 a été approuvé dans le dossier 4008?

2 R. Ce sont des contrats, je pense, dont vous faites  
3 mention, qui produisent du gaz naturel à  
4 l'extérieur du Québec. Mais on a déposé, en lien  
5 avec un des projets qu'on a cité dans la stratégie  
6 tarifaire, en même temps une demande d'achat du gaz  
7 naturel renouvelable dans le R-4008 également. Mais  
8 le tarif de réception, il est traité dans un  
9 dossier à part.

10 (10 h 06)

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Puis je me permets de... peut-être...

13 Puisqu'évidemment, le contrat donc que vous évoqué,  
14 Maître Cardinal, c'est un contrat qui a été  
15 approuvé dont le nombre ne peut être révélé. C'est  
16 sous pli confidentiel et tout ça, mais par contre,  
17 ce que je retiens de la réponse de madame Simard,  
18 elle l'a dit tout à l'heure, c'est un contrat  
19 d'achat. Donc, on est en fourniture et ici Saint-  
20 Hyacinthe, c'est un contrat en lien avec des  
21 investissements de raccordement qui est applicable  
22 à un tarif de réception. Je fais cette précision-  
23 là. J'aurais pu poser la question au témoin, mais  
24 je pense que c'est quand même... Je pense que je ne  
25 mets pas les mots dans la bouche du témoin. Il

1 s'agit d'une compréhension générale de la dynamique  
2 des deux dossiers. Je me permets de faire cette  
3 précision-là.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Q. **[54]** Désolée encore une fois pour le délai. Donc,  
6 simplement une précision. Si dans le cas des achats  
7 de fourniture de gaz naturel renouvelable d'un  
8 producteur en franchise, sans investissements, est-  
9 ce que le tarif de réception va s'appliquer dans ce  
10 cas-là?

11 Mme CATHERINE SIMARD :

12 R. Je pense que je comprends un petit mieux le sens de  
13 votre question. Le producteur en question avait  
14 commencé sa production avant l'implantation du  
15 tarif de réception, mais il n'y a jamais eu de  
16 relation d'affaires avec Énergir pour la production  
17 de son gaz naturel, puis dans ce cas de figure-là,  
18 il n'y a pas de tarif de réception qui est appliqué  
19 à ce client-là en particulier.

20 Q. **[55]** Pouvez-vous expliquer pourquoi, à ce moment-  
21 là?

22 R. À moins que je me trompe, le tarif de réception  
23 n'existait pas à ce moment-là. Le tarif de  
24 réception a été mis en place en deux mille onze  
25 (2011), puis c'était pour répondre aux producteurs

1 potentiels de gaz de schiste au Québec, donc, il  
2 n'était pas effectif à ce moment-là.

3 Q. **[56]** À la pièce B-0163, à la page 4, en gros,  
4 Énergir rappelle à cette pièce qu'au moment de la  
5 création du tarif de réception, elle avait défini  
6 quatre grandes catégories de coûts, dont la  
7 catégorie « D » qui correspond aux coûts  
8 additionnels d'utilisation du réseau de transport  
9 TCPL/TQM. Comment Énergir envisage de facturer le  
10 coût du transport de TCPL/TQM à un producteur qui  
11 injecte son GNR directement dans le réseau de  
12 transport aux fins de sa distribution en franchise?

13 R. Les coûts de catégories « D » c'est des coûts que  
14 l'on constate a posteriori, puis qu'on viendrait  
15 refacturer au client via le tarif de réception.  
16 Donc, il faudrait les constater avant de pouvoir  
17 les facturer.

18 Q. **[57]** Puis comment ça fonctionnerait à ce moment-là  
19 pour un client pour lequel, il n'y aurait pas  
20 encore de tarif de réception?

21 R. Vous voulez dire un nouveau projet qui...

22 Q. **[58]** Oui. Soit un nouveau projet ou quelqu'un qui  
23 existe déjà, mais pour lequel il n'y aurait pas  
24 encore de tarif de réception?

25 (10 h 12)



1 R. Les coûts de catégorie D représentent plus  
2 particulièrement, c'est si un producteur, par  
3 exemple, est raccordé à notre réseau puis que la  
4 zone de consommation ne réussit pas à absorber  
5 l'ensemble de la production puis que le gaz doit  
6 sortir de cette zone-là, donc il peut y avoir des  
7 coûts en lien avec ça.

8 Évidemment, là, on est en train de faire  
9 des analyses à l'interne puis on se rend compte  
10 qu'avec un petit producteur, il y a de très faibles  
11 chances que ce genre de coût là arrive. Il faudrait  
12 beaucoup de pression pour expliquer ça de façon  
13 plus claire pour que ces coûts-là arrivent.

14 Donc, pour un producteur en franchise de  
15 gaz naturel renouvelable, à date, tous les projets  
16 que moi j'ai vus, il y a jamais ce type de coût-là  
17 que l'on constate parce que, premièrement, on  
18 s'assure de faire un design qui fait en sorte que  
19 le client est en mesure d'injecter dans une zone  
20 qui est capable de prendre la production pour  
21 pouvoir maximiser, en fait, les profits potentiels  
22 du producteur.

23 Q. [59] Tout à l'heure, je réfèrais au fait que la  
24 Ville de Saint-Hyacinthe avait manifesté son  
25 intérêt de rembourser l'investissement plus

1 rapidement. Est-ce qu'il y a eu des développements  
2 à cet effet?

3 R. Non, on est toujours en attente qu'elle nous  
4 revienne à ce sujet-là. Donc, dès qu'il y aurait  
5 une entente qui serait conclue au sein de la Ville  
6 puis que ça serait approuvé au sein du Conseil,  
7 elle nous mettrait au courant pour nous rembourser  
8 puis on reviendrait à la Régie à ce moment-là. Mais  
9 au moment où je vous parle, c'est encore des  
10 pourparlers, malheureusement.

11 Q. **[60]** Puis si on fait l'hypothèse que la Ville  
12 décide de rembourser l'investissement, en deux  
13 mille vingt (2020), comment Énergir entend traiter  
14 le remboursement?

15 R. Je suis pas certaine de comprendre la question.  
16 Vous voulez dire si on reçoit un chèque demain  
17 matin à la hauteur de l'investissement?

18 Q. **[61]** Bien oui, par exemple.

19 R. Bien, en fait, ça ferait en sorte qu'il n'y a plus  
20 de coûts d'investissement à la hauteur de  
21 l'investissement final. Donc, on ferait disparaître  
22 cet investissement-là avec le chèque.

23 Q. **[62]** Parfait. Puis pouvez-vous élaborer sur la  
24 possibilité pour Énergir de déposer, pour les  
25 dossiers futurs, la base de tarification par point

1 de réception, autant pour l'investissement que pour  
2 le CFR?

3 R. Si on regarde la pièce B-0141 à la page 2, on voit  
4 le coût de service qui inclut, en fait, le CFR. Je  
5 veux juste savoir quelle information supplémentaire  
6 vous faites référence parce que dans le cas du  
7 tarif de réception, le tarif c'est le coût donc je  
8 veux juste être certaine que cette information-là  
9 n'est pas déjà présentée.

10 Q. **[63]** Pouvez-vous grossir un petit peu la pièce,  
11 s'il vous plaît. Oui, encore un petit peu, merci.  
12 En fait, on parlait de la base de tarification mais  
13 mensuelle.

14 R. En fait, ventiler cette information-là de façon  
15 mensuelle?

16 Q. **[64]** Oui.

17 R. C'est quelque chose qui pourrait être fait au  
18 besoin.

19 Q. **[65]** Maintenant, je vais vous référer aux réponses  
20 d'Énergir à la DDR 2, la...

21 R. Juste avant, j'ajouterais juste, pardon...

22 Q. **[66]** Oui.

23 R. On pourrait y aller dans le prospectif mensuel. Par  
24 contre, il faudrait quand même prendre certaines  
25 hypothèses, de tenir compte qu'il faudrait prévoir

1 le niveau d'injection, à chaque mois, du  
2 producteur, chose qu'on n'utilise pas présentement  
3 pour déterminer le tarif de réception.

4 (10 h 17)

5 Q. [67] Maintenant, je vais vous référer à la réponse  
6 à la DDR-2 de la FCEI, qui est la pièce B-0175, à  
7 la page 62, et là, ça commence à la réponse à la  
8 question 10.7 où Énergir répond que :

9                   Lorsqu'une clause de réévaluation de  
10                   la rentabilité est prévue à un  
11                   contrat, Énergir détermine une période  
12                   de réévaluation selon la nature, les  
13                   caractéristiques du projet et selon  
14                   les demandes du client.

15 Et là, plus loin dans la réponse 10.8, Énergir  
16 ajoute que :

17                   Dans le cas des conduites construites  
18                   pour la desserte d'un client  
19                   producteur, le suivi requis quant à  
20                   l'allocation des coûts et le tarif de  
21                   réception est celui prévu au contrat  
22                   avec le producteur. Dans le cas où les  
23                   revenus de distribution générés par  
24                   des nouveaux clients consommateurs  
25                   desservis par la conduite de

1                   raccordement d'un client producteur  
2                   diffèrent des prévisions d'Énergir,  
3                   qui va assumer l'écart?

4           On parle de quel écart exactement? Bien, en fait,  
5           ça serait l'écart entre les revenus puis les  
6           prévisions, entre les revenus réels et les  
7           prévisions?

8   R. Pour le tarif de réception?

9   Q. **[68]** Oui.

10   R. Alors, pour le tarif de réception, comme on l'a vu,  
11   c'est repayé directement par le client. On l'a vu  
12   pour Saint-Hyacinthe, il y avait eu des erreurs de  
13   prévision, c'est-à-dire on avait prévu que le  
14   client allait injecter pour trois cent  
15   soixante-cinq (365) jours puis ça s'est soldé par  
16   beaucoup moins de jours au final. Donc, il y a eu  
17   un CFR puis c'est Saint-Hyacinthe qui se retrouve à  
18   payer cet écart-là parce qu'elle paie l'entièreté  
19   des coûts.

20   Q. **[69]** Parfait. Donc, j'ai compris de votre réponse,  
21   vous... vous avez parlé du client producteur mais  
22   si on parle plutôt d'un écart qui provient des  
23   clients consommateurs à ce moment-là?

24   R. Juste pour que je comprenne bien, on parle d'un cas  
25   de figure où il y aurait une conduite qui servirait

1 à desservir et des clients producteurs et des  
2 clients consommateurs?

3 Q. [70] Oui, exactement. Oui.

4 R. Donc, je vais essayer de... de raconter l'histoire  
5 pour être certaine que je la comprends bien. Donc,  
6 on aurait un cas de figure où est-ce qu'on aurait  
7 scindé les coûts d'une conduite pour faire cette  
8 façon simple entre un producteur et un consommateur  
9 puis on avait... on avait prévu des revenus de  
10 distribution en lien avec ça.

11 Bien, écoutez, ce que nous, on propose là  
12 c'est de... de scinder entre la réception et la  
13 distribution à priori, au moment où un projet se  
14 fait. Évidemment, l'objectif que Énergir a c'est...  
15 c'est de tenir au pire indemne sa clientèle, ne pas  
16 avoir de pression à la hausse sur les tarifs. Donc,  
17 on ne mettrait jamais trop de coûts dans... dans la  
18 distribution que les tarifs ne seraient pas en  
19 mesure de... de supporter pour atteindre un seuil  
20 de rentabilité qui est... qui est établi.

21 Donc, s'il y avait des écarts entre les  
22 revenus de distribution prévus puis... puis réels  
23 là, bien, en fait, ça serait comme n'importe quel  
24 autre nouveau projet, c'est-à-dire que ça arrive  
25 des fois qu'il y a... qu'il y a des projets qui

1 ne... qui ne génèrent pas les revenus prévus puis  
2 c'est à ce moment-là que c'est... c'est dans la  
3 base de tarification en distribution que se  
4 retrouve cet écart-là parce qu'on fait une  
5 allocation des coûts puis après, bien, on a les  
6 revenus qui viennent... qui viennent rentrer en  
7 ligne de compte.

8 Q. [71] Là, je dois faire mon « mea culpa » parce que  
9 je viens de me rendre compte que la première  
10 station c'était pas cette question-là, c'était pas  
11 la bonne. Je vous ai mélangée, je suis désolée. Ça  
12 s'applique plutôt à ma prochaine question. Vous  
13 comprenez, des fois, avec l'excitation et tout...  
14 O.K. Donc, en fait, on parlait de... on parlait des  
15 clauses de réévaluation de la rentabilité dans  
16 cette station-là, en fait, dans ma référence,  
17 c'était pour bien comprendre à quel moment une  
18 clause de réévaluation de la rentabilité est  
19 incluse au contrat.

20 (10 h 23)

21 R. Dans le cas d'un nouveau client c'est généralement  
22 quand il y a un investissement qui est requis, un  
23 investissement... une contribution c'est-à-dire de  
24 la part du client majeur qui est requise puis on  
25 dit : « Bien, écoutez, si dans cinq ans, on

1 revient, on ouvre les livres puis on se rend compte  
2 qu'on a eu deux ou trois nouveaux clients puis on  
3 referait... on referait l'exercice de la  
4 rentabilité puis cette contribution-là ne serait  
5 plus nécessaire, bien, c'est à ce moment-là qu'on  
6 refait les calculs. » Mais tout ça est entouré par  
7 des clauses contractuelles sur la périodicité puis  
8 aussi sur ce qu'on considère comme le territoire où  
9 un nouveau client peut s'établir puis avoir un  
10 impact sur la rentabilité d'un projet.

11 Q. [72] Pour ma dernière question, je vais vous  
12 référer à une pièce qui a été déposée par la Régie  
13 ce matin, qui est la A-0063, qui est une  
14 correspondance d'Énergir qui a été déposée à la  
15 Régie de façon administrative. C'était par  
16 rapport... Est-ce que vous l'avez trouvée? En fait  
17 je vais vous poser la question. Si ça ne fonctionne  
18 pas, on regardera pour la pièce. Mais en gros,  
19 c'est une correspondance de la Régie... d'Énergir  
20 qui a été transmise... Ah bon, on a des copies  
21 papiers par magie. O.K. Vous l'avez. Super!  
22 Parfait. Donc, là, on peut la voir à l'écran. C'est  
23 Énergir qui indique à la Régie qu'elle transmet une  
24 copie de l'ordonnance de l'Office qui modifie les  
25 coûts de cessation d'exploitation de TCPL à compter



1 du premier (1er) juillet deux mille dix-neuf  
2 (2019). Bon. On parle de l'impact total. Bon. On  
3 joint également les nouvelles pages des tarifs de  
4 TCPL qui s'appliquent à Énergir. Pouvez-vous  
5 confirmer que ces nouveaux tarifs s'appliquent pour  
6 l'année deux mille dix-neuf, deux mille vingt  
7 (2019-2020) également?

8 R. Pouvez-vous juste remonter un petit peu la pièce  
9 s'il vous plaît? Merci. Oui, ça s'applique dès le  
10 premier (1er) juillet deux mille dix-neuf (2019).  
11 Je ne sais pas pour combien de temps par exemple.

12 Q. **[73]** Parfait. Et est-ce que ces tarifs changent les  
13 coûts de transport au niveau du revenu requis pour  
14 deux mille vingt (2020)?

15 R. Je crois que nous avons eu l'information en  
16 juillet, donc après le dépôt de notre tarif de  
17 transport. Par contre, je préférerais vérifier afin  
18 de m'assurer que ça n'a pas été mis dans le tarif  
19 de transport pour l'année deux mille vingt (2020).

20 Q. **[74]** Parfait. Donc, ce serait un engagement.  
21 L'engagement?

22 R. Numéro 10.

23 Q. **[75]** Numéro 10. Donc, ce serait de vérifier si les  
24 nouveaux tarifs de TCPL viennent modifier les coûts  
25 de transport au niveau du revenu requis pour deux

1 mille vingt (2020). Et puis si c'est le cas, est-ce  
2 que ça serait possible de confirmer que ça se  
3 reflète... qu'éventuellement ça va se refléter dans  
4 les pièces mises à jour lors du dépôt à la suite de  
5 la décision?

6 R. Oui, on va faire ça.

7 Q. [76] Parfait. Je vous remercie.

8

9 E-10 (Énergir) : Vérifier si les nouveaux tarifs  
10 de TCPL viennent modifier les  
11 coûts de transport au niveau du  
12 revenu requis pour 2020. Et, le  
13 cas échéant, confirmer que,  
14 éventuellement, ça va se refléter  
15 dans les pièces mises à jour lors  
16 du dépôt à la suite de la  
17 décision (demandé par la Régie)

18

19 Ça va compléter mes questions. Merci beaucoup.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Alors, la formation n'a pas de questions. Est-ce  
22 que vous avez...

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Pas de réinterrogatoire, Monsieur le Président. On  
25 peut libérer les témoins.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ce qui met un terme à ce volet très excitant.

3 Alors, je vous remercie beaucoup. Vous êtes  
4 libérées. Nous allons revenir après la pause, à  
5 moins quart avec le panel qui s'appelle « Réponse à  
6 la DDR numéro 9 ».

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Oui.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Ainsi que d'autres sujets qui se sont greffés.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Greffés, effectivement. Parfait.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors à tantôt. Merci.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 (10 h 47)

19 PREUVE D'ÉNERGIR - Réponses à la DDR9 et autres  
20 sujets - Panel 8

21 LE PRÉSIDENT :

22 Alors, nous poursuivons, Maître Locas.

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Bien, en fait, je vais laisser la parole à mon  
25 collègue maître Sigouin-Plasse dans quelques

1 secondes. Simplement pour informer la Régie que la  
2 réponse à l'engagement numéro 9...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 ... le « Precedent Agreement », la copie de  
7 l'entente a été déposée au dossier comme pièce...

8 En fait, en ce moment, j'ai notre cote à nous là,  
9 il faudrait que je regarde la cote Régie, mais dans  
10 tous les cas, elle est déposée sur le SDÉ.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci.

13 Me VINCENT LOCAS :

14 Merci.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Alors, bonjour, rebonjour. Dernier panel, le panel  
17 numéro 8 sur DDR numéro 9 et autres sujets. Madame  
18 la Greffière, donc il y a quatre... non, oui,  
19 quatre des cinq témoins qui sont là qui doivent  
20 être assermentés.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Oui.

23

24

25 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième

1 (28e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

2

3 BRUNO GOBEIL, conseiller senior - efficacité

4 énergétique, ayant une place d'affaires au 1717,

5 rue du Havre, Montréal (Québec);

6

7 PHILIPPE RIVARD, conseiller principal - efficacité

8 énergétique, ayant une place d'affaires au 1717,

9 rue du Havre, Montréal (Québec)

10

11 ISABELLE LEMAY, chef de service, réglementation,

12 développement et conditions de service, ayant une

13 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal

14 (Québec)

15

16 PAULO CERQUEIRA, directeur, service à la clientèle,

17 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,

18 Montréal (Québec)

19

20 LESQUELS, après avoir fait une affirmation

21 solennelle, déposent et disent :

22

23 MARC-ANTOINE BELLAVANCE

24

25 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et

1 dit :

2

3 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Merci Madame la Greffière. Donc, bon, comme  
5 annoncez, ce sont pour la plupart des gens qui  
6 seront ici pour répondre à des questions qui  
7 pourraient être complémentaires à ce qui a été  
8 écrit dans la DDR numéro 9, sauf une réponse. Mais,  
9 avant toute chose, je crois, vous me corrigerez,  
10 madame Lemay a un complément de réponse à fournir.

11 Hier, elle a été questionné quant au fait  
12 que des modifications aux Conditions de service et  
13 tarif qui auraient peut-être dues être apportées  
14 suite à une demande de la Régie dans une décision  
15 antérieure. Et madame Lemay a une précision à faire  
16 à cet égard-là.

17 Q. [77] Madame Lemay.

18 Mme ISABELLE LEMAY :

19 R. Alors, c'était lundi qu'on nous... qu'on m'a  
20 demandé de... si c'était possible, après la  
21 décision finale, de mettre à jour, pour refléter un  
22 élément de la décision D-2018-158.

23 Toutefois, en se préparant pour ça là, donc  
24 on voulait se corriger rapidement, on a réalisé que  
25 dans la décision D-2018-158, au paragraphe 551...

1 pardon, 538, le libellé qui nous était suggéré,  
2 l'article qui était référé, auquel il était référé  
3 était erroné. L'article, je vous dis le  
4 « libellé », ici on dit :

5 [...] sur une période de douze (12)  
6 mois consécutifs, le client qui  
7 utilise le gaz naturel pour un autre  
8 usage acquitte l'ensemble de ses  
9 factures au plus tard à la date  
10 d'échéance qui y est indiquée...

11 La Régie lui... Oups! Pardon.

12 ... le dépôt lui est remis en totalité  
13 selon les modalités prévues à  
14 l'article 8.6.3.

15 Cet article-là n'existe pas, ça aurait dû être  
16 8.6.2. Alors, si vous nous autorisez, si on pouvait  
17 avoir l'autorisation, on ferait le changement en  
18 l'utilisant l'article 8.6.2.

19 Q. **[78]** Et je vous demanderais juste de préciser. Vous  
20 avez fait lecture d'une disposition sans indiquer  
21 laquelle et quel article vous lisiez là, donc...

22 R. Ah! Je m'excuse. Alors, c'était la fin de l'article  
23 8.4 auquel...

24 Q. **[79]** Merci.

25 R. ... auquel...

1 Q. **[80]** Je vous remercie.

2 R. ... il y aurait la modification. La référence à  
3 l'article qu'il y aurait. Dans la décision, il y  
4 avait une erreur, puis si vous nous autorisez, on  
5 va le faire comme ça, en parlant de la 8.6.2.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Vous êtes autorisé, évidemment dans la mesure où  
8 est-ce que si on me revient puis on me dit qu'il y  
9 a quelque chose de différent. Mais, pour le moment,  
10 allez-y, il n'y a pas de problème.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Parfait. Merci. Alors, maintenant, il y a une  
13 réponse à livrer oralement, la réponse à la  
14 question 8.2 de la demande de renseignements numéro  
15 9, précisée hier soir. Donc, nous avons reçu les  
16 précisions SDÉ, par courriel également, alors je  
17 laisserai les témoins livrer la réponse à cette  
18 question 8.2 précisée.

19 (10 h 55)

20 M. BRUNO GOBEIL :

21 R. Dans un premier temps, merci beaucoup, Monsieur le  
22 Président, d'avoir apporté ces clarifications. Ça  
23 nous a beaucoup aidé pour pouvoir répondre à cette  
24 question. Donc, dans le cadre de nos travaux visant  
25 à établir les nouvelles modalités d'aide financière



1 à la suite du rehaussement de la base de référence  
2 des fenêtres, Énergir a pris en considération  
3 plusieurs facteurs, dont la compensation de la  
4 baisse des aides financières liée aux fenêtres,  
5 ainsi que la volonté de présenter une offre  
6 simplifiée, particulièrement pour les clients ayant  
7 une consommation inférieure à cent cinquante mille  
8 mètres cubes (150 000 m<sup>3</sup>) par année.

9 La proposition d'Énergir est une situation  
10 de compromis qui permet de combler dans une  
11 perspective optimisée une partie seulement de la  
12 baisse des aides financières, liée aux aides  
13 financières, tout en présentant une offre  
14 uniformisée et simplifiée à la clientèle, ainsi qui  
15 couvre une partie acceptable des nouveaux surcoûts.  
16 Et, par conséquent, Énergir est d'avis que la  
17 proposition que vous avez devant vous représente la  
18 meilleure option pour combler l'ensemble des  
19 objectifs que nous poursuivons.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Merci, Monsieur Gobeil. Donc, cet ajout-là à la DDR  
24 9 étant fait, c'est complet pour la DDR numéro 9.  
25 Et les témoins sont disponibles pour répondre aux

1 questions complémentaires que la Régie pourrait  
2 avoir sur... enfin, évidemment, la DDR 9 pour le  
3 PGEÉ ainsi que des questions qui pourraient  
4 concerner le CASEP et le CASS. Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, selon le calendrier, nous avons deux  
7 intervenants, le GRAME et le ROEÉ. Alors, à moins  
8 que je me trompe, on commence avec le GRAME. Il n'y  
9 a personne avant le GRAME. Ça va. Donc nous sommes  
10 à l'écoute. Une quinzaine de minutes, Maître  
11 Paquet, c'est à peu près ça?

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Oui, effectivement.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur  
18 les Régisseurs. Geneviève Paquet pour le GRAME.

19 Bonjour aux membres du panel.

20 Q. **[81]** Donc, mes premières questions vont porter sur  
21 le CASEP, Compte d'aide à la substitution  
22 d'énergies plus polluantes. On a déposé hier un  
23 extrait sous la cote C-GRAME-0024. Je vous  
24 demanderais peut-être de pouvoir l'afficher, Madame  
25 la Greffière. Où on retrouve en fait un extrait du

1 mécanisme incitatif qui avait été négocié dans le  
2 dossier R-3599-2006 et où avaient été en fait  
3 établies les modalités et paramètres pour le CASEP.  
4 À la page 37, au troisième paragraphe, environ au  
5 milieu du troisième paragraphe, on retrouve  
6 l'extrait suivant :

7 Les montants puisés dans ce compte de  
8 substitution seront déterminés en  
9 fonction de ce qui sera en moyenne  
10 requis pour amener le point mort  
11 tarifaire au même niveau que celui du  
12 plan de développement normal dans ces  
13 mêmes marchés de conversion (pour la  
14 portion des conversions qui ne  
15 nécessite pas de contribution).

16 On voudrait confirmer avec vous à savoir si Énergir  
17 s'assure que les aides financières qui sont  
18 déterminées en fonction de... que les aides  
19 financières sont déterminées en fait en fonction de  
20 cette condition à l'effet que ce sera en moyenne...  
21 c'est ce qui sera en moyenne requis pour amener le  
22 point mort tarifaire au même niveau que celui du  
23 plan de développement normal?

24 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

25 R. Monsieur le Président... Merci pour la question,

1 Maître Paquet. Juste repréciser d'emblée qu'Énergir  
2 a tenu des séances de travail dans le passé dont  
3 l'année dernière dans le cadre du dossier  
4 R-4018-2017 portant sur le CASEP. Il avait déposé  
5 dans sa preuve une annexe, une présentation de  
6 cinquante-deux (52) pages pdf exprimant comment les  
7 modalités et l'établissement de l'aide financière  
8 sont établis. Donc, on montrait les différentes  
9 considérations qu'on avait pour établir l'aide  
10 financière, passant de la PRI des clients,  
11 l'expertise de la force de vente. On parlait du  
12 modèle au cas par cas et de l'approche de masse  
13 pour établir les montants.

14 (10 h 57)

15 Maintenant, par rapport à la question plus  
16 précisément, Énergir s'assure toujours de la  
17 rentabilité des ventes qu'elle fait. Les montants  
18 CASEP encore là sont paramétrés pour s'assurer de  
19 la rentabilité des vente et s'assurer que le Plan  
20 de développement demeure en ligne avec ce qui est  
21 présenté. Donc, le Plan de développement présenté à  
22 chaque année tient compte des montants de CASEP  
23 prévus et on dépose aussi... je pense que dans le  
24 cadre du rapport annuel, il y a toujours une pièce  
25 qui présente le point mort tarifaire et le... le

1 tri de l'ensemble des ventes réalisées avec un  
2 CASEP.

3 Q. **[82]** Au paragraphe 5 maintenant de la même pièce...  
4 la même page, on prévoyait que :

5 Généralement les sommes constituant le  
6 CASEP seront versées directement au  
7 client et viendront s'ajouter au  
8 montant du programme de rabais à la  
9 consommation maximale qui permet  
10 d'atteindre un niveau de rentabilité  
11 acceptable à Gaz Métro. Dans ce cas,  
12 la somme totale versée en vertu du  
13 programme PRC et CASEP ne peut  
14 dépasser cent pour cent (100 %) des  
15 dépenses admissibles.

16 Donc, pour ce... pour cette condition-là, est-ce  
17 qu'également, Énergir effectue un suivi pour  
18 s'assurer que la somme totale qui est versée en  
19 vertu du PRC et du CASEP ne peut pas dépasser cent  
20 pour cent (100 %) des dépenses admissibles?

21 R. Oui, ça fait partie de nos conditions de... de  
22 validation.

23 Q. **[83]** Et puis est-ce que c'est démontré à quelque  
24 part dans le rapport annuel? Par exemple, si ça...  
25 les cas... les cas qui dépasseraient, pour lesquels

1 il y a un dépassement, est-ce que...

2 R. Comme... comme je vous dis, Monsieur le Président,  
3 il n'y a pas de dépassement des dépenses  
4 admissibles. C'est un des critères à respecter de  
5 façon à verser l'aide financière, le PRC et CASEP  
6 cumulés, donc, Énergir s'assure de ne pas  
7 dépenser... de ne pas dépasser cent pour cent  
8 (100 %) des dépenses admissibles du client. Donc,  
9 c'est un critère, donc, il n'y a nulle part où  
10 qu'on indique des... des cas où qu'on aurait  
11 dépassé l'aide financière, pas l'aide financière  
12 mais les... les dépenses admissibles.

13 Q. **[84]** Maintenant... Merci. Maintenant, à la page 38,  
14 au premier paragraphe, il y a une autre condition à  
15 l'effet que :

16 Dans le cas où aucun PRC n'est versé  
17 au client, le client devra convenir  
18 d'une obligation annuelle minimale  
19 correspondant à cinquante pour cent  
20 (50 %) de sa consommation prévue.  
21 Advenant qu'il y ait un défaut de la  
22 part d'un client de respecter son  
23 obligation annuelle minimale, le  
24 montant récupéré correspondant au  
25 CASEP doit être remis au CASEP.

- 1           Donc, pour cette condition-là, est-ce qu'il y a un  
2           suivi qui est effectué par Énergir pour s'assurer  
3           du respect de l'obligation annuelle minimale?
- 4           R. Malheureusement, j'ai... je n'ai pas les références  
5           en place mais Énergir avait fait la demande qui  
6           avait été approuvée de retirer les OMA pour les  
7           ventes en bas de soixante-quinze mille (75 000)  
8           mètres cubes et on avait réitéré l'année passée  
9           qu'on augmentait ce seuil à cent vingt-cinq mille  
10          (125 000) mètres cubes, ce qui a été aussi approuvé  
11          par la Régie. Je pourrais chercher les références  
12          appropriées au besoin.
- 13          Q. **[85]** Mais... mais le seuil avait été augmenté, le  
14          seuil de l'obligation minimale? C'est ce que...  
15          c'est ce que vous me dites?
- 16          R. Le seuil pour permettre d'exclure les clients à  
17          l'obligation minimale a été augmenté. Pour ce qui  
18          est au-dessus, évidemment, de ce seuil, je veux  
19          dire, oui, la... la mécanique est toujours en  
20          place.
- 21          Q. **[86]** Et puis selon les nouvelles... les nouvelles  
22          modalités, est-ce que Énergir s'assure tout de même  
23          qu'il n'y a pas... qu'il y a un respect de cette  
24          obligation-là? Est-ce qu'il y a un suivi qui est  
25          fait par rapport à ça?

1 R. Je ne peux que présumer que oui. Il y a des équipes  
2 qui sont affairées au niveau de l'administration  
3 des contrats, faire les suivis des obligations  
4 minimums annuelles.

5 Q. **[87]** Est-ce que Énergir serait en mesure dans  
6 l'avenir peut-être d'assurer un suivi par écrit  
7 dans le cadre des dossiers de fermeture?

8 (11 h 02)

9 R. Peut-être préciser la nature du genre de suivi qui  
10 serait requis s'il vous plaît.

11 Q. **[88]** Peut-être indiqué, en fait, s'il y a des cas  
12 où l'obligation n'a pas été respectée et où il y a  
13 dû avoir un remboursement de la somme qui avait été  
14 versée du CASEP et puis qui serait remise au CASEP?

15 Mme ISABELLE LEMAY :

16 R. Votre question c'est donc... Parce que s'il n'y a  
17 pas d'OMA pour les moins de cent vingt-cinq mille  
18 (125 000), donc, le suivi que vous nous demandez,  
19 c'est pour la clientèle qui consommerait plus de  
20 cent vingt-mille mètres cubes (125 000 m<sup>3</sup>) par  
21 année et pour lequel il y aurait eu un OMA non  
22 respecté pour le CASEP d'en faire un suivi. C'est  
23 ça que vous nous demandez?

24 Q. **[89]** Bien, oui, considérant que le seuil a  
25 augmenté, ça serait rendu à ce seuil-là j'imagine?



1 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

2 R. Si la Régie le trouve pertinent là, c'est quelque  
3 chose qu'on pourrait sans doute fournir. Encore là,  
4 je pense qu'on peut identifier que ça risque d'être  
5 des situations très marginales et très peu  
6 fréquentes. Donc, pour la nature de rajouter un  
7 suivi additionnel, donc, je laisserai à la Régie le  
8 soin d'en décider.

9 Q. [90] À votre connaissance, est-ce qu'il y a des cas  
10 où l'aide qui avait été octroyée par le biais du  
11 CASEP a été remise dans le CASEP?

12 R. Je ne suis malheureusement pas la bonne personne  
13 pour répondre à ça. C'est de l'administration des  
14 ventes et des contrats qui fait le suivi de ça.

15 Q. [91] Est-ce que ce serait possible peut-être  
16 d'avoir un engagement pour vérifier s'il y a eu des  
17 cas?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Écoutez, je pense que je sou mets, Monsieur le  
20 Président, que pour cette cause tarifaire-ci,  
21 l'état de la preuve aussi loin qu'on peut aller  
22 aujourd'hui, c'est que monsieur Bellavance a dit :  
23 « Écoutez, on pourrait bien le faire pour des  
24 années à venir, pour des rapports annuels si vous  
25 sentez le besoin de lancer ce signal-là. », mais à

1 tout événement, la perception qu'il a c'est que ça  
2 serait marginal. Donc, de fournir un engagement  
3 aujourd'hui aux fins de votre prise en délibéré  
4 dans trois jours, pour quelque chose qu'on sait  
5 déjà en termes d'idée de grandeur marginale, je  
6 remets peut-être en question la valeur ajoutée de  
7 l'exercice auquel on se prêterait.

8 Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 Bien, le but de la demande, c'est de savoir en fait  
10 s'il n'y a jamais eu de cas, peut-être que ça ne  
11 serait pas nécessaire de demander un suivi, mais si  
12 on voit qu'il y a eu certains cas, bien, à ce  
13 moment-là, ça appuie la demande du GRAME par  
14 rapport à ce suivi-là dans les rapports annuels.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Et le fait qu'il ait répondu que c'est marginal, ça  
17 veut dire à la marge, est-ce que c'est suffisant?

18 Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Bien, en fait, on voit qu'il y a une augmentation  
20 du nombre de clients qui sont admissibles au CASEP  
21 dans les années à venir. Donc, peut-être que ça a  
22 été marginal, mais marginal, c'est qu'il y a quand  
23 même eu quelques cas peut-être. Donc, si on avait  
24 le chiffre exact, ça pourrait peut-être permettre  
25 de voir à quel point c'est marginal et puis si un

1 suivi à cet égard-là est nécessaire.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Vu que ça a été modifié récemment, est-ce qu'il y a  
4 des données, vous pensez, qui peuvent supporter...  
5 C'est la question que je me posais. Ça a été adopté  
6 l'an dernier ou modifié l'an dernier. Je me posais  
7 la pertinence de tout ça. Alors, parce qu'on en  
8 demande beaucoup là, mais à cette étape-ci, ça  
9 aurait pu peut-être faire l'objet d'une demande de  
10 renseignements antérieure ou quelque chose du  
11 genre.

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Effectivement, mais des fois, les raisonnements  
14 viennent... Lors de la rédaction de la preuve, il y  
15 a des recommandations qui germent. Bien, c'est la  
16 raison un peu pour laquelle on pose la question à  
17 ce stade-ci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître, est-ce que c'est quelque chose qui est  
20 lourd de vérifier? Je vous pose la question là.

21 Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Peut-être se limiter aux années antérieures...

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Vous me savez toujours volontaire pour se  
25 mobiliser, puis essayer de trouver des réponses aux

1 questions qui sont formulées. Vous aurez compris  
2 que dès les échanges concernant la pertinence  
3 d'avoir des gens, on a soulevé le fait que c'est un  
4 peu tard de requérir des témoins. Bon. Les témoins  
5 sont là. Je vous dirais à trois jours de la... Je  
6 n'ai pas la réponse des gens. Je vous le plaide là.  
7 Je veux dire, je ne pense pas qu'on est dans une  
8 zone de matérialité. Tout se fait, mais je pense  
9 qu'il y a une zone de matérialité aussi  
10 d'efficacité vers laquelle on doit tendre et là, je  
11 pense qu'on est à l'extérieur de ça.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Mais je me disais que si c'est vraiment marginal,  
14 ça éviterait peut-être de traiter un point qui est  
15 soulevé par maître Paquet qui est de faire un suivi  
16 dans le cadre du rapport annuel sur quelque chose.  
17 Donc, j'essaie de voir l'efficacité.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Oui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Peut-être que ça sera un paragraphe de moins à  
22 rédiger si c'est vraiment marginal.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Ah si c'est pour vous éviter du travail à vous, on  
25 va le faire sans problème.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Non, mais du travail à vous aussi, parce que si on  
3 arrive à quelque chose, quitte à faire un ajout  
4 dans le rapport annuel, on n'est pas avancés.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Parfait. Est-ce que vous pouvez donner un signal  
7 quant à la capacité de pouvoir fournir cet  
8 engagement-là dans le temps que nous avons,  
9 Monsieur, essayez de couper la poire en quatre.

10 (11 h 07)

11 R. Oui, oui. Mais il va falloir valider avec nos  
12 collègues au bureau, savoir la facilité de fournir  
13 l'information. De ce que je comprends, c'est savoir  
14 est-ce qu'on est capables d'identifier le nombre de  
15 dossiers qui auraient pas respecté l'OMA au niveau  
16 du CASEP. Donc on va s'informer sur la possibilité  
17 de le fournir.

18 LE PRÉSIDENT :

19 S'ils sont incapables, Maître Paquet, dans les  
20 délais requis, alors on devra...

21 Mme ISABELLE LEMAY :

22 J'ajouterais, si vous me permettez, que l'OMA, la  
23 mesure d'OMA c'est cinq ans. Le client c'est pas  
24 l'OMA d'une année donc ça peut aller sur plusieurs  
25 années. Donc, ça peut être une recherche qui est

1 assez longue. Et par ailleurs, nous sommes en  
2 déploiement final de CRM, les équipes sont  
3 mobilisées. Alors c'est pour ça qu'on a une certain  
4 réserve de parler pour une équipe qu'on sait qui  
5 est occupée actuellement.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Alors peut-être libeller l'engagement à l'effet de  
10 vérifier la faisabilité, je veux pas vous, mais on  
11 est dans cette sphère-là, de vérifier la, puis je  
12 vais vous inviter à la compléter, à compléter  
13 l'engagement donc, faisabilité de...

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Bien, de déterminer le nombre de cas où  
16 l'obligation annuelle minimale n'aurait pas été  
17 respectée et où il y aurait eu un remboursement, en  
18 fait, de la somme au CASEP, la somme qui avait été  
19 octroyée à un client puis qui a dû être remise au  
20 CASEP.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Évidemment, faisabilité aux fins de ce dossier  
23 tarifaire ci et non pas de se projeter pour les  
24 autres années mais compte tenu des enjeux de temps.  
25 Parfait.

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Et puis c'est l'engagement numéro?

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 11, je crois.

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 11? Merci.

7

8 E-11 (ÉNERGIR) : Déterminer le nombre de cas où  
9 l'obligation annuelle minimale  
10 n'aurait pas été respectée et où  
11 il y aurait eu un remboursement  
12 de la somme au CASEP, la somme  
13 qui avait été octroyée à un  
14 client puis qui a dû être remise  
15 au CASEP (demandé par le GRAME)

16

17 Q. [92] Maintenant, je vous inviterais à consulter la  
18 réponse à la demande de renseignements numéro 2 du  
19 GRAME qui était à la cote B-0178, Énergir-T,  
20 Document 4. Donc aux réponses 2.6.1 et 2.6.2, il y  
21 avait des questions portant sur la manière dont  
22 Énergir détermine, en fait, le montant d'aide  
23 financière qui va être octroyé à un client. À la  
24 page 8, en réponse à la question 2.6.1, Énergir  
25 indique que :

1 L'expertise de la force de vente est  
2 utilisée comme intrant dans la  
3 détermination du montant juste et  
4 raisonnable pour réaliser la vente.

5 Et à la réponse 2.6.2, vous indiquez :

6 La calibration est réalisée par  
7 différentes équipes internes,  
8 principalement celles des Ventes et du  
9 Marketing, qui travaillent de concert  
10 pour déterminer une aide financière  
11 CASEP juste et raisonnable de façon à  
12 maximiser les réductions de GES.

13 Donc selon ces réponses, est-ce que c'est exact de  
14 conclure qu'il n'y a pas nécessairement une liste  
15 précise de critères pour l'admissibilité d'un  
16 client à une aide du CASEP.

17 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

18 R. Par rapport à l'admissibilité du client au CASEP,  
19 les critères sont très clairs, ça prend un  
20 déplacement de l'énergie plus polluante selon les  
21 énergies qui sont stipulées dans la preuve CASEP  
22 qui inclut le mazout, le bois et autres.

23 Q. **[93]** Et puis par rapport, donc peut-être ma  
24 question était mal formulée mais par rapport à la  
25 détermination du montant qui va être octroyé, avez-



1 vous une liste de critères?

2 R. Encore là, je pourrais référer à la présentation de  
3 cinquante-deux (52) pages mais je pense pas qu'on a  
4 le temps de passer au travers aujourd'hui. Ce que  
5 je m'en tiendrais à dire c'est qu'on a toujours  
6 deux approches : il y a l'approche au cas par cas  
7 et l'approche de masse. Le montant qui est  
8 déterminé pour l'approche de masse est fait en  
9 fonction de certains critères, donc, pour établir  
10 le montant le plus juste et raisonnable pour  
11 s'assurer de réaliser les ventes.

12 Donc, ces critères-là on les a mentionnés  
13 donc il ne faut pas dépasser les dépenses  
14 admissibles, on essaie de viser une PRI pour le  
15 client juste et raisonnable et il y a l'approche au  
16 cas par cas où souvent on va se baser sur  
17 l'expertise de la relation du vendeur avec le  
18 client pour essayer de convenir du montant le plus  
19 approprié pour le CASEP pour s'assurer de réaliser  
20 la vente et obtenir ainsi les réductions de gaz à  
21 effet de serre.

22 (11 h 12)

23 Mme ISABELLE LEMAY :

24 R. J'ajouterais, s'il vous plaît, la référence à la  
25 présentation que monsieur Bellavance mentionnait,

1 c'est au dossier tarifaire de l'an dernier, donc le  
2 dossier 4018, la pièce B-0045, Énergir-J, document  
3 1, et c'était l'annexe 1.

4 Q. [94] Je vous remercie. À titre de référence, on  
5 avait déposé la pièce sous la cote, C-GRAME-0025,  
6 un extrait du rapport annuel au trente (30)  
7 septembre deux mille dix-huit (2018) dans le  
8 dossier R-4079-2018 puis c'était pour faire un  
9 parallèle avec le suivi qui est fait pour les  
10 programmes commerciaux PRC et PRRC.

11 À la page 18, on retrouve un tableau où un  
12 petit peu plus bas, Madame la Greffière, il y a les  
13 critères d'admissibilité. Et puis on a les  
14 conditions là qui sont libellées précisément. Puis  
15 le GRAME voulait savoir si Énergir serait en  
16 mesure, peut-être, d'établir un processus qui  
17 serait plus transparent pour le CASEP, un peu comme  
18 il le fait pour les programmes PRC et PRRC, en  
19 démontrant, peut-être, un tableau là qui serait  
20 similaire, mais qui serait adapté là au CASEP par  
21 rapport aux conditions qui sont retenues.

22 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

23 R. Au niveau de la transparence, Monsieur le  
24 Président, on répond aux demandes de renseignement,  
25 aux suivis exigés, le cas échéant. Ce tableau-là,

1 c'était l'état d'un suivi sur lequel on s'était  
2 engagé à fournir des exemples de cas de figures au  
3 niveau du PRC et PRRC, de cas pris aléatoirement à  
4 travers notre base de ventes et pour établir leur  
5 respect, pour démontrer le respect des différents  
6 critères du programme.

7           Encore une fois, je veux dire, on s'en  
8 remet à la Régie sur le besoin réel d'avoir un  
9 suivi de la même sorte pour le CASEP. C'est les  
10 informations, évidemment là, qu'Énergir possède. Le  
11 seul bémol, évidemment, c'est toujours du travail  
12 supplémentaire là, ce n'est pas... ça tient sur  
13 deux pages, mais c'est quand même... De retrouver  
14 l'historique, on aura consulté chaque dossier,  
15 retrouvé les dossiers-papiers en conséquence et  
16 d'éplucher un peu la paperasse administrative de  
17 chacun des dossiers sur lesquels on tombe pour  
18 ceci. Donc, encore là, on s'en remet à la Régie  
19 pour ce type de suivi là.

20 Q. [95] Merci. Donc, pour terminer, j'ai une seule  
21 question portant sur le PGEÉ. Je vous demanderais  
22 de consulter le rapport du GRAME, à la cote C-  
23 GRAME-0021, à la page 26. Concernant le volet  
24 « Rénovation efficace », il y avait une affirmation  
25 du GRAME pour laquelle on voulait savoir si Énergir

1           était en accord.

2                       Donc, c'était la conclusion de la page 26  
3           selon laquelle, si on tient compte de la  
4           proposition de simplification des aides financières  
5           pour Les bâtiments qui ont une consommation  
6           annuelle inférieure à cent cinquante mille mètres  
7           cubes (150 000 m3) pour notamment les fenêtres et  
8           l'isolation des murs et toits, on était d'avis que  
9           la simplification qui est proposée pourrait  
10          favoriser une croissance de participation à cause,  
11          ou grâce, en fait, à une connaissance plus précise  
12          des montants d'aides financières auxquels le client  
13          peut s'attendre. Donc, on voulait avoir l'avis  
14          d'Énergir par rapport à cette affirmation-là.

15          M. BRUNO GOBEIL :

16          R. On est d'accord avec cette affirmation.

17          Me GENEVIÈVE PAQUET :

18          Je vous remercie. Donc, ça conclut pour les  
19          questions du GRAME. Merci.

20          LE PRÉSIDENT :

21          Merci bien, Maître Paquet. Maître Neuman... Maître  
22          Gertler, pardon. Vous aviez annoncé une (1) heure,  
23          Maître Gertler.

24          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

25          Bonjour, Monsieur le Président, je peux vous

1 rassurer...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Je ne pense pas que ça...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Loin de moi de vouloir vous faire des pressions,  
8 c'est tout simplement que j'essaie d'aménager le  
9 calendrier pour respecter le début d'après-midi  
10 pour qu'on puisse procéder à huis clos au début de  
11 l'après-midi.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 De toute façon...

14 LE PRÉSIDENT :

15 On recommence...

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 ... il n'y aura de problème.

18 LE PRÉSIDENT :

19 O.K., alors parce qu'on devra emménager la salle  
20 sur l'heure du dîner, donc on pourra compléter le  
21 volet qui porte sur le Plan d'appro, à huis clos.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Ce n'est pas grave.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Vous avez un problème avec la boîte de Kleenex, je

1 pense...

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Non, non, c'est parce que...

4 LE PRÉSIDENT :

5 On va...

6 (11 h 18)

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Je vais attendre... il va falloir attendre la boîte  
9 de Kleenex pour les plaidoiries.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Je comprends que vous aimeriez avoir un autre petit  
12 cube à côté de vous. Je ne suis pas responsable du  
13 matériel à la Régie, mais on va essayer de palier.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 C'est ça.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors on vous écoute.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Q. **[96]** Je commence dans le CASS. Qu'il n'en déplaise  
20 pas à Nicolas Sarkozy. Bonjour, messieurs, dames du  
21 panel. Je ne sais pas si je l'ai dit, Franklin  
22 Gertler pour le ROEÉ, mais je le dis maintenant.  
23 Alors, pour le CASS, je vous réfère d'abord à la  
24 réponse d'Énergir aux demandes de renseignements du  
25 ROEÉ qui, dans sa version révisée, Madame la

1 Greffière, ce serait le B-0226, je crois.  
2 Évidemment, c'est la version révisée d'Énergir-T,  
3 Document 5. Et c'est la révision du mois de mai.  
4 C'est ça, le vingt-neuf (29) mai.

5 Alors, maintenant, à la page... j'irai tout  
6 de suite à la page 25 s'il vous plaît. Et c'est en  
7 réponse à notre question 6.2 qui portait sur le  
8 CASS. La question est :

9 Veuillez indiquer si les participants  
10 au CASS seront invités à participer au  
11 programme en efficacité énergétique,  
12 soutien aux ménages à faible revenu  
13 pilotés par Énergir?

14 Et la réponse était... C'est là que j'arrive à la  
15 page 25, en effet.

16 Énergir est ouverte et prévoit  
17 procéder à une analyse de faisabilité  
18 et d'arrimage de ses programmes  
19 s'adressant aux MFR au cours des  
20 prochains mois suite à la décision de  
21 la Régie dans le présent dossier.  
22 Puisque le CASS avait toujours le  
23 statut de projet pilote, cet exercice  
24 n'a jamais été effectué. Si la  
25 proposition d'Énergir dans le présent

1 dossier est approuvée par la Régie et  
2 que le programme CASS devient un  
3 programme permanent, Énergir pourrait  
4 donc, au cours des prochains mois, se  
5 pencher sur la question et trouver les  
6 meilleures façons de faire.

7 Simplement afin de bien comprendre, c'est que votre  
8 objectif, et je ne sais pas à qui je m'adresse  
9 exactement, mais c'est de réussir au courant des  
10 prochains mois d'arrimer les programmes du PGEÉ  
11 avec s'adressant aux MFR, au CASS dans les  
12 prochains mois suivant la décision. Est-ce que  
13 c'est bien... pour voir, selon l'étude de  
14 faisabilité qu'est-ce qui peut être fait?

15 M. PAULO CERQUEIRA :

16 R. Bien oui, c'est exactement ça qu'on voulait dire  
17 étant donné que ce n'était pas un programme qui  
18 avait encore le statut de programme pilote, ça  
19 n'avait pas été fait. Mais du moment où il est  
20 entériné en tant que programme à long terme, nous  
21 allons avoir un seuil qui va être établi avec les  
22 gens du PGEÉ aussi pour le CASS qui va être le même  
23 pour déterminer le seuil du MFR.

24 Q. [97] Et au niveau de l'avancement de ces travaux-  
25 là, est-ce que vous faites déjà du travail



1 préliminaire sur...

2 R. Nous sommes encore en attente de la décision de la  
3 Régie sur la proposition du projet CASS.

4 Q. **[98]** Est-ce que vous êtes quand même en mesure  
5 d'identifier dès maintenant certains obstacles qui  
6 pourraient empêcher Énergir de faciliter l'accès  
7 des participants au CASS pour les programmes du  
8 PGEÉ? Est-ce qu'il y a des difficultés?

9 R. Pour le moment je ne peux pas répondre, c'est trop  
10 tôt pour pouvoir répondre à cette question-là.

11 (11 h 23)

12 Q. **[99]** Mais est-ce qu'il est réaliste de penser que  
13 pour la prochaine cause tarifaire, il y aura une  
14 présentation d'une... d'une mesure pour l'arrimage  
15 des deux... des deux...

16 R. Oui, c'est réaliste d'y penser.

17 Q. **[100]** O.K. Merci. Maintenant, on comprend aussi que  
18 pour le moment, la capacité d'Énergir d'agir dans  
19 la matière est peut-être en lien avec des  
20 participants du CASS, est limitée ou serait  
21 affectée dans le cas des programmes... programmes  
22 Éconologis qui est sous la responsabilité du TEQ,  
23 est-ce que c'est... est-ce que je comprends... je  
24 comprends ça? Est-ce que ça peut être une  
25 difficulté pour vous?

1 R. Je ne suis pas certain de comprendre bien votre  
2 question. En lien avec le CASS ou avec le PGEÉ?

3 Q. **[101]** Bien, en lien avec... Est-ce que la  
4 possibilité d'offrir ou d'améliorer l'accès des  
5 gens qui sont dans le CASS aux programmes  
6 d'efficacité en ce qui concerne Éconologis pourrait  
7 être affectée par le fait que c'est sous la  
8 responsabilité du TEQ?

9 R. C'est sûr qu'en premier lieu, notre... notre  
10 intention c'est de s'arrimer avec notre programme  
11 PGEÉ à l'interne. Une fois ça fait, on regardera  
12 d'autres possibilités, mais pour l'instant,  
13 l'intention c'était vraiment d'arrimer nos façons  
14 de faire avec les façons de faire du PGEÉ.

15 Q. **[102]** Alors, vous n'avez pas encore regardé cette  
16 question-là d'arrimage dans le cas des programmes  
17 qui sont sous la responsabilité du TEQ?

18 R. Non.

19 Q. **[103]** Merci. Maintenant, toujours sur le CASS, si  
20 je ne me trompe pas, dans le bilan du projet pilote  
21 qui a été produit lors du dossier tarifaire  
22 R-4018-2017, Énergir a indiqué que vous utilisez la  
23 mesure... ou offrez le programme à tous ceux dont  
24 le revenu d'impôt avait... avait été inférieur au  
25 seuil de faible revenu de Statistique Canada mais

- 1 majoré de quinze pour cent (15 %) en tenant compte  
2 de la taille du ménage, est-ce que c'est... est-ce  
3 que c'est bien ça, que c'était la façon de faire?
- 4 R. Bien, nous, à date, la façon de faire, on travaille  
5 avec les gens d'Option Consommateurs. Les clients  
6 qui... qu'on déterminait qu'ils avaient une  
7 possibilité d'être MFR, on les référerait à Option  
8 Consommateurs et eux, ils déterminaient... c'est  
9 eux qui nous revenaient avec une détermination en  
10 disant si... s'ils sont vraiment à faible revenu ou  
11 non et par la suite, nous, on prenait entente avec  
12 eux, mais on établissait pas nécessairement chez  
13 Énergir qui faisait partie du programme, c'était OC  
14 qui... qui nous le confirmait.
- 15 Q. **[104]** O.K. Parce que... Alors, comme ça, vous  
16 n'étiez pas au courant de cet aspect-là, la  
17 majoration du seuil de quinze pour cent (15 %) pour  
18 l'éligibilité au programme?
- 19 R. Je suis au courant que c'est ce qui a été déterminé  
20 en termes du début de programme. Au niveau du OC,  
21 est-ce que ça a été respecté à cent pour cent  
22 (100 %)? Je ne peux pas répondre au nom d'OC mais  
23 c'est... je suis au courant que c'est ce qui était  
24 établi dans le programme, le projet pilote.
- 25 Q. **[105]** O.K. Mais maintenant, dans... dans la preuve

1 dans le dossier ici, on comprend qu'on ne propose  
2 plus la majoration, on va y aller simplement avec  
3 le seuil de faible revenu de Statistique Canada,  
4 c'est bien ça?

5 R. Bien, la proposition qu'on a faite c'est  
6 d'établir... de partir à partir du seuil de  
7 Statistique Canada qui est une donnée reconnue. On  
8 s'est assis avec le gens d'Hydro-Québec pour  
9 regarder leur programme, pour voir comment eux, ils  
10 fonctionnent. On s'entend c'est pas le même type de  
11 volume de clientèle, ils gèrent pas mal plus  
12 d'ententes de paiement pour ce type de clientèle  
13 que nous puis eux, ils se réfèrent au tableau de  
14 Statistique Canada. Lors de discussions suite au  
15 dépôt de la cause tarifaire, on a réalisé qu'il y a  
16 peut-être un... des tableaux au niveau de  
17 Statistique Canada qui sont différents. Ça fait que  
18 celui qui a été déposé c'est pas nécessairement  
19 celui que Hydro va... utilise ou nos collègues au  
20 PGEÉ. C'est... c'est là qu'on a déterminé qu'on va  
21 arrimer les deux pour être certain mais pour nous,  
22 la statistique de Statistique Canada est une  
23 statistique valable puis ça devient plus en termes  
24 d'efficience pour nos équipes d'avoir un tableau  
25 qu'on... quand il est révisé, on l'utilise puis

1 c'est dans notre grille de départ au lieu d'avoir à  
2 faire des calculs à l'interne ou quoi que ce soit.

3 (11 h 28)

4 Q. **[106]** Mais le calcul majoré de quinze pour cent  
5 (15 %), vous convenez avec moi, ce n'est pas très  
6 sorcier de faire ça.

7 R. J'en conviens. C'est de là que je rajoute qu'aux  
8 termes de l'analyse des prochains mois, on va  
9 s'arrimer avec les gens du PGEÉ, puis on va  
10 déterminer le seuil qui est utilisé chez Énergir  
11 pour que ce soit utilisé dans les deux équipes.

12 Q. **[107]** Alors, ce n'est pas encore déterminé  
13 exactement. C'est ça?

14 R. Bien, ce qui a été déposé, c'est sans le quinze  
15 pour cent (15 %), ça fait que pour ce qui est de la  
16 prochaine année, c'est sans le quinze pour cent  
17 (15 %), mais est-ce que dans la prochaine cause  
18 tarifaire, il y aurait changement? Il y a une  
19 possibilité que oui.

20 Q. **[108]** Et est-ce que vous avez idée à ce moment-là  
21 de la proportion de ménages éligibles qui tombent  
22 ou qui sont écartés quand on enlève le plus quinze  
23 pour cent (+ 15 %)?

24 R. Je ne pourrais pas vous répondre. Non. Je n'ai pas  
25 idée de ça.

1 Q. [109] Vous n'avez pas calculé ça?

2 R. Non.

3 Q. [110] Avez-vous dans vos prévisions de nombre de  
4 personnes ou de nombre de ménages éligibles, ça n'a  
5 pas changé avec le changement de proposition?

6 R. Bien, nous on n'a pas calculé avec la majoration.  
7 Nous, notre intention avec le changement du  
8 programme, c'est de rendre le plus de gens  
9 éligibles possible. Ce qu'on s'est aperçus au cours  
10 des cinq dernières années, c'est un programme  
11 auquel Énergir tient. Par contre, il n'était pas  
12 utilisé de façon adéquate. On réalise qu'on n'a pas  
13 eu beaucoup de clients qui se sont prévalus d'un  
14 programme qui est somme toute très favorable pour  
15 eux.

16 Donc, notre intention c'est de le rendre le  
17 plus simple possible et de faire en sorte qu'on a  
18 le plus de clientèle. On part avec une première  
19 année. Est-ce qu'au courant de l'année, on va  
20 réaliser qu'il y a des choses à modifier ou quoi  
21 que ce soit, puis de réajuster pour la cause  
22 tarifaire de l'année prochaine? Possibilité. Mais  
23 on s'est dit, étant donné qu'on part avec une  
24 première année, partons sur cette base-là. Déjà que  
25 de le gérer à l'interne risque d'être plus simple,

1 plus efficace, on voulait prendre le temps  
2 nécessaire pour s'assurer de ne pas aller trop  
3 large, puis là, tout d'un coup, devoir revenir. On  
4 préfère revenir à la hausse que de revenir à la  
5 baisse.

6 Q. [111] O.K. Maintenant, Monsieur le Président, je  
7 vais tomber dans le PGEÉ et je commence avec le  
8 programme ou la mesure de remise en point des  
9 systèmes mécaniques et pour ces fins, je suis dans  
10 le document, si je ne me trompe pas, dans sa  
11 version deuxième révision, c'est le B-0263, qui se  
12 trouve à être le PGEÉ effectivement. C'est-à-dire  
13 le Énergir DOC 3. Alors, je vous demanderais,  
14 Madame la Greffière, d'aller d'abord à la page 10  
15 où se trouve le tableau 2. Analyse comparative des  
16 offres actuelles d'Énergir et de TEQ pour la Remise  
17 au point des systèmes mécaniques. Et je veux juste  
18 comprendre avec vous, Messieurs, Dames, que le  
19 programme comportent plusieurs phases, si je  
20 comprend bien : investigation, implantation,  
21 transfert et suivi en continu et que les  
22 participants bénéficient du support d'agents  
23 d'accréditation tout au long du processus de la  
24 remise au point des systèmes mécaniques, des  
25 ingénieurs, je pense, et qu'ils bénéficient aussi

1 de l'importante aide financière. Est-ce que c'est  
2 bien ça? Si on regarde les diverses étapes?

3 M. PHILIPPE RIVARD :

4 R. Je confirme votre compréhension. Effectivement à  
5 différentes étapes il y a des professionnels,  
6 agents accrédités en remise au point qui sont  
7 impliqués dans ce processus-là, puis l'aide  
8 financière est bien précisée dans le tableau.

9 Q. **[112]** Et juste par curiosité, ces systèmes-là, ça  
10 s'étale sur combien de temps l'installation ou la  
11 remise au point?

12 (11 h 33)

13 R. Bien, Énergir le précisait dans le cadre de sa  
14 preuve, c'est un processus en moyenne qui peut  
15 s'échelonner sur quatre ans environ. Donc, c'est un  
16 processus qui peut être relativement long.

17 Q. **[113]** O.K. Maintenant, si on tourne vers la page  
18 16, Madame la Greffière, s'il vous plaît, du même  
19 document, qui est maintenant le tableau 5 qui est  
20 Fiche du volet Remise au point des systèmes  
21 mécaniques d'Énergir. Et je suis dans la première  
22 colonne de chiffres qui est la prévision deux mille  
23 dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020) et je vois,  
24 entre autres, que - je veux juste confirmer ma  
25 compréhension - dans le deuxième bloc, la deuxième



1 ligne, c'est économies d'énergie brutes en mètres  
2 cubes. Ça, c'est qu'est-ce qui est économisé en gaz  
3 avec la mesure, si je comprends bien, c'est bien  
4 ça?

5 M. BRUNO GOBEIL :

6 R. Effectivement, c'est les économies brutes avant,  
7 c'est les économies avant effets de distorsion,  
8 c'est-à-dire avant les...

9 Q. **[114]** Avant de voir l'effet de?

10 R. De distorsion.

11 Q. **[115]** O.K.

12 R. Les effets, donc, avant, c'est excluant les effets  
13 d'opportunisme, d'entraînement et de bénévolat.

14 Q. **[116]** O.K. Et il y a aussi, bien, c'est pas  
15 important pour nos fins mais il y a aussi des  
16 économies d'électricité à cause de la nature des  
17 équipements en question, c'est ça?

18 R. Effectivement, le tableau démontre que ce volet-là  
19 génère des économies électriques.

20 Q. **[117]** O.K. Et donc, les économies d'énergie brutes  
21 dans la prévision pour deux mille dix-neuf-deux  
22 mille vingt (2019-2020) sont de l'ordre de neuf  
23 cent neuf millions de mètres cubes (909 M m<sup>3</sup>),  
24 c'est ça, ou de mille mètres cubes (909 000 m<sup>3</sup>)?

25 R. Effectivement.

1 Q. **[118]** O.K. Et maintenant, si on remonte dans  
2 l'autre bloc, sixième ligne, justement, vous avez  
3 mentionné le bénévolat, Monsieur Gobeil, en mètres  
4 cubes c'est de l'ordre de trois cent soixante-dix-  
5 sept mille mètres cubes (377 000 m<sup>3</sup>) de bénévolat,  
6 que vous économisez en raison du bénévolat, c'est  
7 ça?

8 R. Effectivement.

9 Q. **[119]** Alors, ça c'est des gens qui installent des  
10 mesures, font la remise au point sans participer au  
11 programme, c'est bien ça?

12 R. Effectivement.

13 Q. **[120]** Maintenant...

14 R. Excusez-moi, si vous me permettez, c'est des  
15 clients qui ne participent pas au programme mais  
16 qui se sont sentis influencés par l'offre  
17 d'Énergir.

18 Q. **[121]** Maintenant, nous ça nous a surpris, on parle  
19 de trois cent soixante-dix-sept (377) sur neuf cent  
20 neuf (909), on parle d'un effet de bénévolat de  
21 l'ordre de quarante et un pour cent (41 %), c'est  
22 bien cela? C'est du calcul, là.

23 R. Effectivement.

24 Q. **[122]** O.K. Alors, étant donné la nature de l'effort  
25 qui est nécessaire, est-ce que vous pensez que ces

1 bénévoles font leur remise au point de leur système  
2 mécanique sans agent pour les accompagner, est-ce  
3 que c'est ça votre témoignage?

4 R. Je peux pas être en mesure de répondre si les  
5 bénévoles ont utilisé oui ou non des agents  
6 accrédités pour le recommissioning. Donc je peux  
7 pas répondre à cette question-là à savoir est-ce  
8 que les bénévoles ont retenu ou non l'usage d'un  
9 agent accrédité pour le recommissioning.

10 Q. **[123]** Alors votre témoignage, si je comprends bien,  
11 je sais pas c'est quoi l'ordre de grandeur des  
12 subventions mais on parle de subventions de l'ordre  
13 de cinquante mille dollars (50 000 \$), c'est bien  
14 ça? Possible, c'est pas...

15 R. Si vous regardez...

16 Q. **[124]** Les bénévoles vont pas le chercher.

17 (11 h 38)

18 R. Si vous regardez l'aide financière dans le tableau,  
19 l'aide financière unitaire, dans le deuxième bloc,  
20 l'avant-dernière ligne. Nous sommes à une aide  
21 financière moyenne de vingt et un mille neuf cent  
22 vingt-huit...

23 Q. **[125]** O.K.

24 R. ... dollars (21 928 \$).

25 Q. **[126]** Alors, votre témoignage, c'est que les gens

1 font toutes ces étapes-là, que vous avez  
2 mentionnées, et qu'ils font la remise au point en  
3 passant à côté de cette aide financière là, à la  
4 hauteur de quarante et un pour cent (41 %) des  
5 économies que vous vous attribuez?

6 R. Donc, l'estimation des bénévoles résulte du rapport  
7 d'évaluation que vous savez, que nous avons déposé  
8 en janvier dernier devant la Régie et qui sera  
9 examiné dans le cadre d'un processus administratif.

10 Et dans cette étude-là, la question qui est  
11 posée à des répondants à savoir est-ce qu'ils ont  
12 été influencés par l'offre d'Énergir, mais sans  
13 participer. Donc, cette méthodologie d'estimation a  
14 été reconnue par la Régie pour les bénévoles.

15 Et comme je l'ai mentionné, cette  
16 estimation des bénévoles a été déposée à la Régie,  
17 dans un processus administratif, en janvier  
18 dernier. Et la Régie examinera cette estimation-là  
19 dans le cadre de ce processus.

20 Q. [127] Évidemment, Monsieur le Président, je connais  
21 la décision par rapport à cette question-là. Vous  
22 voyez un peu la difficulté. On l'invoque, mais on  
23 ne veut pas... on nous a dit qu'on ne peut pas en  
24 parler. On dit qu'est-ce qui est dedans puis on n'a  
25 pas le droit d'avoir le rapport de posé au dossier.

1                   Moi, je vous soumets qu'il y aurait peut-  
2 être lieu de reconsidérer cette décision-là pour  
3 que le document soit déposé parce que ce sont des  
4 mesures qui font partie du PGEÉ puis on doit... la  
5 Régie à une obligation de juger de la  
6 raisonnabilité des dépenses et des programmes du  
7 PGEÉ et des modifications, du moins. C'est parce  
8 qu'il faut respecter aussi cette portion-là qui a  
9 été mise de côté.

10                   Alors, moi, je vais demander un engagement  
11 de produire le rapport en question qui est à la  
12 base de cette évaluation de l'effet de bénévolat  
13 qui est quand même assez... En tout cas, pour nous,  
14 c'est assez étonnant.

15                   C'est important que la réalité des gains en  
16 efficacité, dans un contexte de transition, soit  
17 vérifiable. Merci.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Alors, Monsieur le Président, concernant cet  
20 engagement-là qui est requis de mon confrère, je  
21 vous soumets, il y a certaines difficultés là.  
22 Évidemment, notamment quant au fait qu'il arrive,  
23 encore une fois, à ce stade-ci du dossier et  
24 surtout qu'on est à questionner des intrants qui  
25 ont été examinés par la Régie dans le cadre d'un

1 dossier qui a été vaste en termes d'examen, qui est  
2 le dossier 4043 où la Régie s'est positionnée à  
3 examiner les programmes en efficacité énergétique  
4 d'Énergir, d'Hydro-Québec Distribution et de  
5 Gazifère. Cette notion-là a vraisemblablement été  
6 examinée par la Régie.

7 Dans le cadre d'échanges préliminaires de  
8 ce dossier-ci, je vous ai signalé que ça avait été  
9 capté, la notion d'effet bénévolat, par la Régie.  
10 Dans la décision, elle dit : « Écoutez, on va  
11 examiner ça là, cette notion-là. »

12 Je ne vois pas... En fait, mon objection  
13 est la suivante, c'est que mon confrère, il faut  
14 qu'il rattache cette demande-là à l'examen dont  
15 vous êtes saisis. Et pour l'instant, je vous  
16 soumets bien respectueusement que cet attachement-  
17 là ou ce lien-là avec la demande dont vous êtes  
18 saisis, des ajustements à la marge pour les  
19 programmes en efficacité énergétique à hauteur des  
20 ajustements qui valent vingt-trois mille dollars  
21 (23 000 \$) dans ce dossier-ci, le lien n'est pas  
22 établi.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Est-ce que je peux répondre, Monsieur le Président?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, oui, vous pouvez répondre.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Ça sera très bref. Simplement pour dire qu'on n'est  
5 pas au... Le vingt-trois mille dollars (23 000 \$),  
6 ce n'est pas là la question. La question est sur la  
7 réalité des gains en efficacité et combien de  
8 mètres cubes sont épargnés. C'est le gain à ce  
9 niveau-là qui est important pour cette réalité,  
10 mais aussi pour le principe. Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Et vous savez que le rapport est public et  
13 accessible sur le site? Les documents sont publics  
14 sur le site de la Régie. Alors, dans votre  
15 plaidoirie, vous pourrez effectivement faire les  
16 représentations que vous jugez utiles, mais à tout  
17 événement, on est en train d'embarquer dans une  
18 ligne qui, selon nous, excède le cadre de la  
19 présente audience.

20 (11 h 43)

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Merci.

23 Q. **[128]** Une dernière question sur ce programme-là, je  
24 pense, c'est pour vous, Monsieur Gobeil, mais... Au  
25 niveau, justement, c'est peut-être... s'il y a un

1           taux de bénévolat de quarante-et-un pour cent  
2           (41 %), bien tant mieux. Mais, est-ce que vous avez  
3           aussi des difficultés à rejoindre pour que les gens  
4           puissent en bénéficier du programme, s'il y en a  
5           autant qui vont le faire sans être en contact avec  
6           vous?

7           M. BRUNO GOBEIL :

8           R. Comme mentionné dans le rapport d'évaluation qu'on  
9           a déposé en janvier dernier, les clients  
10          participants sont très satisfaits des programmes,  
11          ainsi que nos partenaires. Donc, il n'y a pas  
12          d'enjeu de ce côté-là en termes de participation,  
13          ça va très bien.

14         Q. **[129]** Ça, c'est ceux qui ont participé, vous ne  
15          parlez pas de ceux qui n'ont pas participé là,  
16          c'est ça?

17         R. Évidemment, nous avons sondé, dans ce programme...  
18          dans cette étude-là, les participants pour  
19          connaître leur satisfaction d'avoir participé au  
20          programme.

21         Q. **[130]** O.K. Maintenant, une dernière petite ligne de  
22          questions, Monsieur le Président. Là je suis dans  
23          les réponses révisées d'Énergir à la demande de  
24          renseignements numéro 9 de la Régie. Ça se trouve à  
25          être, si je ne me trompe pas, le B-0299 qui est



1 finalement le document Énergir-T, Document 17 dans  
2 sa révision du vingt-sept (27) août qu'on a reçue,  
3 je pense, finalement sur... bien, sur le SDÉ ce  
4 matin, je pense.

5 Puis merci. Je veux signaler qu'on reçoit  
6 maintenant par courriel d'Énergir les documents  
7 puis c'est bien apprécié. Ça rend la vie un peu  
8 plus facile.

9 Alors, ma question, c'est une question de  
10 compréhension, puis là je tourne tout de suite à la  
11 page 17 qui sont les questions dans la série 8.  
12 Puis on parle du volet « Rénovation efficace ». Et  
13 j'attire ou je veux parler plus particulièrement de  
14 la référence 3 de la Régie qui se trouve en haut de  
15 la page 18 où la Régie indique :

16 Selon le ROEE : [...] s'il est vrai  
17 que le resserrement proposé aurait  
18 pour effet de réduire les économies,  
19 la structure proposée pourrait inciter  
20 la clientèle à choisir des projets de  
21 rénovation générant moins d'économies  
22 de gaz naturel [...]

23 Alors, c'était la modification du programme  
24 proposée par... justement, on est dans les  
25 modifications, pour rassurer mon confrère.

1                   Alors, maintenant, à la page 20 du  
2 document, on se retrouve dans la réponse à la  
3 question de la Régie qui était :

4                   Veuillez commenter la référence (iii).  
5 Je ne vais pas vous lire tout ça parce que c'est  
6 assez long, c'est une page complète de réponse. On  
7 a été généreux. Mais, on voit que, au troisième  
8 paragraphe, deuxième phrase, on dit :  
9 (11 h 47)

10                   Énergir constate que les participants  
11 dans cette catégorie ont de la  
12 difficulté à comprendre les modalités  
13 de calcul de l'aide financière du  
14 volet Rénovation. Vu la complexité,  
15 les étapes et le temps requis pour  
16 calculer leurs économies ainsi que la  
17 subvention pouvant être obtenue pour  
18 chaque scénario s'offrant à eux, les  
19 participants font souvent des choix de  
20 matériaux sans vraiment connaître  
21 précisément l'effet anticipé sur les  
22 économies et sur la subvention. Par  
23 exemple, un client qui envisage de  
24 remplacer 10 m<sup>2</sup> de fenêtres devra  
25 connaître les paramètres de son projet

1 et réaliser une estimation des  
2 économies d'énergie avant de pouvoir  
3 connaître le montant de la subvention  
4 qu'il pourrait recevoir pour son  
5 projet.

6 Bon. Juste si je peux paraphraser, messieurs, que  
7 les clients qui envisagent des petites mesures  
8 n'ont pas des connaissances ou des capacités  
9 d'évaluer le meilleur moyen d'aller chercher le  
10 plus de subventions possible selon les mesures et  
11 d'atteindre les meilleurs retours d'investissement.  
12 C'est bien ça?

13 M. PHILIPPE RIVARD :

14 R. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la  
15 façon dont vous avez paraphrasé. Ce qu'on a dit, ce  
16 que je peux dire, c'est que ce qu'on mentionne ici,  
17 là, c'est que les clients qui sont dans cette  
18 catégorie-là, qui sont des plus petits clients,  
19 c'est plus difficile pour eux autres de réaliser  
20 des calculs d'économie, de réaliser des étapes,  
21 d'entrer des intrants dans des fichiers de  
22 simulation, de connaître des données pour arriver  
23 avec une valeur d'économie d'énergie pour ensuite  
24 traduire ça en aide financière, et rapporter ça sur  
25 leur consommation pour revenir se situer dans des

1 tranches de palier. Et tout ça simplement dans le  
2 but de savoir et d'anticiper, ce serait quoi l'aide  
3 financière que je pourrais recevoir pour faire ma  
4 rénovation qui a dans le... si on utilise le même  
5 exemple, dix mètres carrés, par exemple, à rénover.

6 Donc, on comprend que les étapes sont très  
7 complexes. C'est difficile pour cette clientèle-là.  
8 Ce n'est pas des gens qui sont accompagnés par des  
9 ingénieurs dans leur projet. Les décisions se  
10 prennent sur, des fois sur des coins de table, dans  
11 une voiture, au téléphone. On leur parle à ces  
12 gens-là. Ils nous appellent. Ils ont de la  
13 difficulté à comprendre. Et la seule question  
14 qu'ils nous posent : Pouvez-vous nous dire combien  
15 je pourrais avoir pour mon projet?

16 Ce qu'on leur dit : Vous devez connaître  
17 les matériaux que vous voulez installer, la  
18 superficie. Vous devez saisir ça dans l'outil qu'on  
19 vous fournit, estimez vos économies d'énergie.  
20 Donc, vous comprenez, là, que, pour plein de gens,  
21 ça devient très complexe et on se décourage assez  
22 facilement chez cette catégorie de clientèle-là.  
23 Donc, je m'étends un peu dans ma réponse, là, mais  
24 je paraphrase notre réponse écrite. Puis c'est de  
25 cette façon-là que je la paraphrase.

1 Q. **[131]** O.K. Alors, on va permettre une forme de  
2 prévisibilité et de facilité d'accès pour régler  
3 les plus petits clients au niveau des subventions,  
4 c'est ça?

5 R. C'est entre autres un des objectifs visés par cette  
6 proposition-là.

7 Q. **[132]** O.K. Pas d'autres questions, Monsieur le  
8 Président. Puis on est pour une fois dans le temps.

9 LE PRÉSIDENT :

10 C'est bien apprécié. Merci beaucoup. Après vous,  
11 Maître Gertler, je crois que nous en étions aux  
12 questions de la Régie. C'est effectivement les  
13 questions de la Régie. Maître Cardinal, vous aviez  
14 des questions?

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Oui. Bien, une seule question en fait.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Bien.

19 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Q. **[133]** Je vais vous référer au PGEÉ qui est à la  
21 pièce B-0263 à la page 14. Ma question va porter  
22 sur le volet « remise au point des systèmes  
23 mécaniques ». Donc, dans le tableau, c'est pour  
24 illustrer qu'Énergir propose d'augmenter la limite  
25 du plafond d'un projet qui passerait de cinquante-

1 quatre mille dollars (54 000 \$) à cent mille  
2 dollars (100 000 \$) par projet. Et toujours dans la  
3 même pièce, mais à la page 17 aux lignes 6 à 8,  
4 Énergir souligne que les changements proposés  
5 auront un impact graduel sur les aides financières  
6 unitaires d'ici deux mille vingt-deux (2022), deux  
7 mille vingt-trois (2023) compte tenu du cycle moyen  
8 de quatre ans pour réaliser les diverses phases  
9 d'un projet de remise au point des systèmes  
10 mécaniques des bâtiments. Donc, advenant un nombre  
11 de projets de grande envergure plus élevés que  
12 prévus, est-ce qu'Énergir prévoit un mécanisme pour  
13 encadrer les dépassements des coûts additionnels du  
14 volet compte tenu du plafond proposé de cent mille  
15 dollars (100 000 \$) par projet et aussi compte tenu  
16 du fait que les coûts additionnels s'étendent sur  
17 un cycle moyen de quatre ans?

18 (11 h 53)

19 M. PHILIPPE RIVARD :

20 R. Nos prévisions, Monsieur le Président, qu'on vous a  
21 présentées dans le présent dossier, tiennent déjà  
22 compte de cet effet-là. Donc, l'effet que l'aide  
23 financière proposée pourrait emmener des projets de  
24 plus grande envergure, c'était un des objectifs  
25 puis une des recommandations que l'évaluation aussi

1 nous faisait ressortir. Donc, les aménagements  
2 qu'on a faits, visent notamment à mieux adresser  
3 certains projets qui pourraient être de plus grande  
4 envergure.

5 On s'entend que ces projets-là ne  
6 constituent pas selon nos prévisions, puis de ce  
7 qu'on voit dans le marché, la majorité des  
8 participants qu'on s'attend à recevoir. Mais on en  
9 a tenu compte dans nos prévisions et dans la  
10 demande budgétaire qui a été faite. Donc, on voit  
11 une croissance budgétaire. Ça tient compte qu'il y  
12 a, à travers le mélange de projets là, des  
13 projets... une pondération peut-être un peu plus  
14 forte de projets de plus grande envergure.

15 Ça étant dit, si il y avait quelconque...  
16 Si la réalité était différente de nos prévisions,  
17 on a déjà des mécanismes qui permettent de  
18 contrôler des dépassements budgétaires au niveau du  
19 PGEÉ.

20 La dernière décision, soit le dossier 4043,  
21 précisait la limite là en pourcentage en fonction  
22 de chacun des marchés et au global aussi là, qu'on  
23 devait s'assurer de ne pas dépasser. Ce qui nous  
24 donne une certaine marge de manoeuvre tout en ayant  
25 en place un contrôle à ce niveau-là.

1 Q. **[134]** Puis là, vous venez d'évoquer la marge de  
2 manoeuvre et en fait, c'est quinze pour cent (15 %)  
3 là, mais si jamais les projets dépassent cette  
4 marge de manoeuvre, est-ce qu'il y a un mécanisme  
5 de contrôle à l'interne pour... Dans le fond, est-  
6 ce qu'il y a un mécanisme pour encadrer ces  
7 dépassements qui iraient au-delà de la marge?

8 R. Oui. On s'assure de suivre nos résultats. Les  
9 dossiers en cours, quand on est dans le cadre d'une  
10 année tarifaire là, on suit nos résultats puis  
11 c'est, entre autres, un des paramètres, un des  
12 indicateurs qu'on suit là régulièrement, justement  
13 pour s'assurer de voir venir des dépassements  
14 éventuels.

15 Évidemment là, vers la fin de l'année, on  
16 est plus attentif à ça pour voir est-ce qu'on est  
17 toujours dans les limites? Est-ce qu'on se dirige  
18 vers un dépassement? Et c'est déjà arrivé par le  
19 passé qu'on arrive très près d'un dépassement.

20 D'ailleurs, Énergir a déjà émis des  
21 communications à la Régie, en cours d'année, en  
22 dehors des dossiers, pour l'aviser de la situation,  
23 de la possibilité de peut-être dépasser cette marge  
24 de manoeuvre-là, et dépendamment des cas, de  
25 demander des marges additionnelles.



1                   Donc, on s'assure de faire un suivi des  
2 budgets réellement versés et ceux qui s'enlignent  
3 pour l'être d'ici la fin de l'année pour si, le cas  
4 échéant, si on s'enligne vers un dépassement,  
5 pouvoir en aviser la Régie là, et s'assurer de ne  
6 pas outrepasser cette marge-là sans qu'on ait eu  
7 préalablement l'accord de la Régie pour le faire.

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Parfait. Donc, ça va terminer mes questions. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Cardinal. Alors, la formation n'a pas  
12 de questions à vous poser. Est-ce que Gaz Métro...

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Oui... Non. On peut libérer les témoins, Monsieur  
15 le Président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors, vous êtes libérés.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Sauf Marc-Antoine Bellavance qui revient en huis  
20 clos.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Alors, vous revenez en huis clos. Effectivement,  
23 nous reviendrons à treize heures quinze (13 h 15).

24 Madame la Greffière, ça vous convient? Vous avez  
25 suffisamment de temps? Treize heures quinze

1 (13 h 15).

2 Et on fera le tout également, après le huis  
3 clos, parce que votre preuve sera close, mais il y  
4 a des engagements à compléter.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Parfait. Oui, effectivement, on va faire la liste  
7 de ce qu'on vous doit.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Exactement. Est-ce que... quelques interventions?  
10 Oui?

11 (11 h 58)

12 Me JEAN-PHILIPPE FORTIN :

13 Bonjour, Monsieur le Président. Jean-Philippe  
14 Fortin pour l'Union des municipalités du Québec. On  
15 aimerait avoir l'opportunité de consulter notre  
16 cliente sur certains aspects avant de présenter  
17 notre preuve et on aimerait le faire cet après-  
18 midi, vu le huis clos qui s'annonce en début  
19 d'après-midi, auquel on ne participera pas. On  
20 aimerait donc être autorisés de présenter notre  
21 preuve seulement demain matin. Je ne sais pas si  
22 c'est une question qui est, de toute façon,  
23 théorique, mais j'aimerais juste m'assurer qu'on  
24 n'ait pas d'espérance au niveau du temps cet après-  
25 midi au niveau de notre preuve. Donc, avec votre

1 permission, Monsieur le Président, je...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Nous avons l'ACIG, la FCEI, GRAME, SÉ-AQLPA avant  
4 vous. Alors, effectivement, c'est impossible que ça  
5 soit après-midi.

6 Me JEAN-PHILIPPE FORTIN :

7 D'accord. Donc, avec votre permission, on va  
8 prendre congé de la Régie cet après-midi et on sera  
9 de retour demain matin.

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'est très bien. Vous pouvez toujours nous  
12 syntoniser vous savez sur internet.

13 Me JEAN-PHILIPPE FORTIN :

14 Je suis très au courant. Merci beaucoup.

15 LE PRÉSIDENT :

16 On se revoit à treize heures quinze (13 h 15).

17 Merci.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

19 AUDIENCE À HUIS CLOS

20

21

---

1 (14 h 37)

2 REPRISE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

3 PREUVE D'ÉNERGIR - Approvisionnements gaziers -

4 Panel 6 (suite)

5

6 LE PRÉSIDENT :

7 Nous sommes maintenant publique et il restait deux  
8 questions à répondre. C'est bien ça, Maître Locas?

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Exactement. Je ne sais pas comment vous voulez  
11 fonctionner. Peut-être je laisserais la place à  
12 maître Cardinal pour poser sa question étant donné  
13 que c'est vraiment en lien avec les appros, alors  
14 que l'engagement 11, c'est plus la personne de  
15 monsieur Bellavance qu'on a besoin et non pas la  
16 thématique panel approvisionnements gaziers.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Alors, Maître Cardinal.

19

20 \_\_\_\_\_  
21 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième  
22 (28e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

22

23 DAVID ST-PIERRE,

24 VINCENT REGNAULT,

25 JEAN-SÉBASTIEN HUET

1 MARC-ANTOINE BELLAVANCE

2

3 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et  
4 disent :

5

6 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

7 Oui. Merci.

8 Q. **[135]** Donc, c'est une question que j'ai posée tout  
9 à l'heure au panel de la stratégie tarifaire, mais  
10 qui s'adresse davantage à vous. Donc, pour vous  
11 mettre en contexte, c'est que dans la stratégie  
12 tarifaire, Énergir soumet qu'au courant de l'année  
13 deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020),  
14 deux producteurs potentiels de GNR prévoient  
15 commencer à injecter dans le réseau de distribution  
16 puis que la ville de Saint-Hyacinthe va poursuivre  
17 quant à elle son injection.

18 À la pièce B-0131, et là je sais, c'est la  
19 stratégie tarifaire là, mais c'est toujours dans le  
20 même contexte. Ah! Peut-être même pas obligé d'y  
21 aller là. Mais, c'est simplement pour illustrer que  
22 Énergir indique qu'elle prévoit des revenus  
23 supplémentaires d'environ deux cent mille dollars  
24 (200 000 \$) pour le service de réception pour deux  
25 mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020)

1           provenant de ces deux projets.

2                       Et là cette fois-ci, si on va dans le plan  
3           d'approvisionnement, et là on a besoin de référer,  
4           c'est la pièce B-0184, à la page 151 du PDF, donc  
5           c'est l'annexe 8. C'est petit un peu. O.K. Bien, en  
6           fait, je vous sou mets que, à la ligne 29 qui est  
7           « Achats dans le territoire », Énergir prévoit un  
8           approvisionnement total de cinq millions de mètres  
9           cubes (5 M m3) pour l'année deux mille dix-neuf,  
10          deux mille vingt (2019-2020).

11                      Est-ce que ce sont... est-ce que les deux  
12          projets potentiels et Saint-Hyacinthe, c'est ce  
13          dont on parle dans le cinq millions de mètres cubes  
14          (5 M m3)?

15          M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

16          R. Ce sont tous les projets qui vont produire du GNR  
17          pour lequel Énergir va s'approvisionner qui sont  
18          situés à l'intérieur du territoire d'Énergir, donc  
19          oui.

20          Q. **[136]** Parfait. Je vais vous référer cette fois-ci à  
21          la pièce B-0142. C'est un tableau, c'est ça, le  
22          tableau qui est intitulé « Tarif du gaz naturel  
23          renouvelable (GNR) ». Et là on voit que pour la  
24          ville d'Hamilton, on a mille cinq cent millions  
25          de... attendez, oui, mille cinq cents (1500)

1 10(3)m(3) de volume projeté.

2 Si on retourne dans la pièce du plan  
3 d'approvisionnement qu'on avait tout à l'heure,  
4 est-ce que... pouvez-vous indiquer où Énergir  
5 inclut les volumes projetés pour la ville  
6 d'Hamilton?

7 R. Ce serait dans les achats à Dawn qui sont ligne 31,  
8 c'est inclus dans les montant que vous apercevez  
9 sur cette ligne-là.

10 Q. **[137]** Parfait. Je vous remercie. Ça complète.

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Donc, il ne nous reste plus qu'une question. Il y a  
13 eu l'engagement numéro 11 qui a été pris ce matin  
14 dans le cadre du panel sur PGEÉ, CASS, CASEP et  
15 monsieur Bellavance sera en mesure de vous fournir  
16 une réponse quant à cet engagement-là.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci.

19 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

20 R. Bon. Pour la réponse à l'engagement 11, donc on a  
21 fait les validations là pour l'année en cours. Il  
22 n'y a aucun cas de non-respect d'OMA CASEP qui  
23 aurait, par le fait même, mené à un remboursement  
24 dans le compte CASEP. Ce qui selon nous confirme à  
25 une non-matérialité de la chose, la non-utilité

1 d'un suivi à cet effet-là.

2 Q. **[138]** Merci pour votre réponse. Alors, Maître  
3 Locas, je pense que c'est complet à part les  
4 engagements.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Exactement, Monsieur le Président. Donc la preuve  
7 d'Énergir serait close sous réserve, bien  
8 évidemment, des engagements. Et d'ailleurs, je  
9 pourrais vous donner un petit topo de ces  
10 engagements.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui.

13 (14 H 42)

14 Me VINCENT LOCAS :

15 Donc, si on y va dans l'ordre. Les engagements 3 à  
16 7, on m'informe que ça serait disponible dans le  
17 meilleur des mondes dans la prochaine heure, là, ou  
18 au courant de l'après-midi. L'engagement numéro 8  
19 irait quant à lui, selon toute vraisemblance, plus  
20 demain dans l'avant-midi. L'engagement 9 a déjà été  
21 fourni. L'engagement 10 également demain, de ce que  
22 je comprends également en matinée. L'engagement 11  
23 vient d'être répondu. Et pour le 12 qui vient tout  
24 juste d'être pris dans la dernière heure, on  
25 devrait être en mesure de fournir également une



1 réponse d'ici la fin de la journée.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Aujourd'hui, vous dites, ou demain?

4 Me VINCENT LOCAS :

5 D'ici la fin de la journée pour le 12. Et tout ça  
6 outre l'engagement 11 qui vient d'être répondu  
7 oralement, bien évidemment, tout le reste va être  
8 fourni par écrit.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci bien.

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Merci à vous.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Donc, la preuve est close sous réserve des éléments  
15 à déposer. Alors, nous sommes prêt à procéder  
16 maintenant avec la preuve de l'ACIG. Et nous  
17 libérons évidemment chacun des témoins.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci bien de votre disponibilité. Une bonne fin de  
22 journée.

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Bonjour. Geneviève Paquet pour le GRAME. Juste  
25 question planification. Parce qu'on avait accepté

1 de changer l'ordre de présentation avec la FCEI.  
2 Juste pour confirmer que ça ne sera pas aujourd'hui  
3 finalement.

4 LE PRÉSIDENT :

5 On va clore aujourd'hui avec l'ACIG.

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Parfait. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci.

10

11

12 PREUVE DE L'ACIG

13

14 Me PAULE HAMELIN :

15 Bonjour, Monsieur le Président. Paule Hamelin pour  
16 l'ACIG. Alors, monsieur Sebaa est là. Je vais  
17 demander à madame la greffière de l'assermenter.

18

19 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième  
20 (28e) jour du mois d'août, A COMPARU :

21

22 NAZIM SEBAA, analyste, ayant une place d'affaires  
23 au 3278, rue Fendall, Montréal (Québec);

24

25 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, dépose et dit :

2

3 INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN :

4 Monsieur le Président, nous avons un dossier pour  
5 l'ACIG, tout d'abord l'ACIG-0021 qui est la preuve  
6 qui a été déposée. Nous avons une réponse à la DDR  
7 d'Énergir qui est la pièce ACIG-0023; la  
8 présentation qui a été déposée sur le SDÉ  
9 ACIG-0025; ainsi que le c.v. de monsieur Sebaa qui  
10 a été déposé sous la cote ACIG-0026.

11 Q. **[139]** Alors, Monsieur Sebaa, je comprends que vous  
12 avez participé et/ou rédigé les pièces ACIG-0021,  
13 0023 et 0025?

14 R. C'est bien ça.

15 Q. **[140]** Et vous les adoptez pour valoir comme votre  
16 témoignage dans le présent dossier?

17 R. Effectivement.

18 Q. **[141]** Vous avez également déposé votre c.v.  
19 Peut-être juste indiquer à la formation quelle est  
20 votre formation académique?

21 R. J'ai une formation d'économiste. Je détiens un  
22 diplôme européen Master 2 qui est équivalent à une  
23 maîtrise de deuxième cycle en sciences économiques.

24 Q. **[142]** Je vais vous demander quels sont les sujets  
25 sur lesquels vous voulez faire une présentation

1 pour l'ACIG aujourd'hui?

2 R. L'ACIG a identifié trois sujets sur lesquels elle  
3 voudrait présenter une preuve et faire des  
4 commentaires qui sont la reconduction pour les  
5 années deux mille vingt, deux mille vingt et un  
6 (2020-2021) et deux mille vingt et un, deux mille  
7 vingt-deux (2021-2022) du taux de rendement sur  
8 l'avoir ordinaire de huit virgule neuf pour cent  
9 (8,9 %); la mise en place d'un nouveau mode de  
10 partage des écarts de rendement pour les trois  
11 prochaines années; et l'incitatif à la performance  
12 sur les transactions d'optimisation des outils  
13 d'approvisionnement pour les exercices, deux mille  
14 vingt (2019-2020) à deux mille vingt et un, deux  
15 mille vingt-deux (2021-2022).

16 Q. **[143]** Je vais vous demander de présenter le sujet  
17 1. Peut-être vous demander de rapprocher le micro  
18 pour que tout le monde vous entende bien.

19 R. Donc, je commence avec le sujet 1. « Slide » 3 s'il  
20 vous plaît. Merci. Donc, dans le cadre du présent  
21 dossier, Énergir demande la reconduction pour les  
22 années tarifaires deux mille vingt, deux mille  
23 vingt et un (2020-2021) et deux mille vingt et un,  
24 deux mille vingt-deux (2021-2022) du taux de  
25 rendement sur l'avoir ordinaire de huit virgule

1           neuf pour cent (8,9 %).

2                       Le principal argument avancé par Énergir  
3           est que les conditions économiques et financières  
4           actuelles et celles qui sont projetées à moyen  
5           terme sont similaires à celles qui ont conduit à la  
6           suspension de la formule d'ajustement automatique.

7           (14 h 43)

8           Nous avons donc analysé les éléments économiques à  
9           notre disposition et on fait ressortir que les  
10          indicateurs économiques et les principaux  
11          ingrédients économiques actuels projetés à moyen  
12          terme militent pour que la croissance économique  
13          perdure encore d'ici deux mille vingt-deux (2022)  
14          et qu'elle va se maintenir dans les mêmes  
15          conditions qui ont emmené à la suspension de la  
16          FAA.

17                    Néanmoins, on constate aussi qu'il y a  
18          certains indicateurs qui démontrent l'existence de  
19          tension sous-jacente qui pourrait venir ralentir la  
20          croissance voire tirer l'économie vers la  
21          récession. On pense, principalement... On a  
22          consulté les projections de dépenses  
23          gouvernementales ainsi que la faiblesse des  
24          investissements des entreprises privées.

25                    Nous constatons aussi... Durant notre

1 analyse, nous avons constaté qu'il y a des risques  
2 de retournement des marchés avec une ampleur qui va  
3 être difficile, voire impossible de prévoir. Nous  
4 constatons qu'il existe des risques  
5 déflationnistes, une faible inflation, et nous  
6 sommes dans une situation de baisse continue des  
7 taux directeurs des différentes banques centrales.

8 Aussi, il est à noter que nous arrivons à  
9 la fin d'un cycle économique, un des cycles  
10 économiques les plus longs que l'économie  
11 américaine a connu et l'économie canadienne est un  
12 peu dans le même schéma.

13 Et aussi, nous constatons la persistance de  
14 tensions géopolitiques, voire l'aggravation de  
15 certaines tensions géopolitiques qui pourraient  
16 emmener à ce que la situation économique se  
17 détériore de manière rapide et imprévue.

18 Nous vous proposons deux tableaux. Le  
19 Tableau 1 qui reprend l'évolution du PIB du Canada  
20 et des États-Unis ainsi que le PIB mondial jusqu'à  
21 deux mille vingt (2020), qui est contrebalancé par  
22 l'évolution de différents indicateurs économiques  
23 qui sont les dépenses de consommation des ménages,  
24 l'investissement des entreprises et les dépenses  
25 gouvernementales. Nous souhaitons balancer les deux

1 tableaux. Je développerai dans l'analyse.

2 Si on parle du PIB nominal canadien, on  
3 voit qu'entre deux mille dix-sept (2017) et deux  
4 mille dix-neuf (2019), le PIB canadien a été quand  
5 même divisé par deux et que les projections pour  
6 deux mille vingt (2020) montrent qu'on va avoir une  
7 petite reprise, jusqu'à deux pour cent (2 %), une  
8 petite reprise. On ne sait pas vraiment si elle va  
9 se matérialiser, ça reste des projections.

10 Quant au PIB américain, il a connu une  
11 autre tendance. Il s'est plus ou moins repris en  
12 deux mille dix-huit (2018) avant de baisser un peu  
13 en deux mille dix-neuf (2019). Par contre, on  
14 constate qu'en deux mille vingt (2020), les  
15 perspectives sont moins intéressantes.

16 Revenons maintenant un peu sur le PIB  
17 mondial en parité des pouvoirs d'achats. Alors, là  
18 aussi, on constate que la baisse, elle est  
19 importante. Bien, on est dans un sentier de baisse  
20 continue. Les prévisions qu'on vous présente ici  
21 datent de juin deux mille dix-neuf (2019), mais en  
22 actualisant on peut trouver que les prévisions ont  
23 été un peu revues à la baisse, notamment à la  
24 faveur des deux dernières semaines, ce que  
25 l'actualité économique et politique nous a emmené

1 ces deux dernières semaines.

2 Pour le Tableau 2, qui reprend les dépenses  
3 donc de consommation des ménages, des  
4 investissements des entreprises et des dépenses  
5 gouvernementales. Il nous est apparu important de  
6 présenter ces indicateurs-là parce que ce sont les  
7 principaux indicateurs qui soutiennent la  
8 croissance économique canadienne.

9 Il est clair que d'ici deux mille vingt  
10 (2020), les dépenses de consommation sont revues à  
11 la baisse, sont projetées à la baisse, ainsi que  
12 les dépenses gouvernementales qui sont vraiment les  
13 deux piliers de la croissance économique  
14 canadienne, qui font que le PIB augmente d'année en  
15 année.

16 Pour les investissements des entreprises,  
17 le constat est assez parlant de lui-même. En deux  
18 mille dix-neuf (2019), on arrive quand même à une  
19 projection d'investissements qui tend vers le zéro,  
20 qui s'approche du zéro.

21 Le cinq virgule six (5,6 %) en deux mille  
22 vingt (2020), cinq virgule six pour cent (5,6 %) en  
23 deux mille vingt (2020) n'est qu'un effet de  
24 rattrapage. Ce n'est pas une reprise des  
25 investissements, mais c'est vraiment un effet de



1 rattrapage qui est dû à l'industrie aéronautique et  
2 au transport, et en deux mille vingt et un (2021),  
3 ça risque de baisser.

4 Donc, le cinq virgule six (5,6 %) n'est pas  
5 très représentatif, il est assez neutre.

6 (14 h 53)

7 Je passe à la «slide» suivante, s'il vous plaît,

8 Donc, on aura vu que nous avons d'un côté  
9 des prévisions qui laissent penser que nous sommes  
10 encore dans un sentier de croissance, que  
11 l'économie tient bon, mais en même temps, on a des  
12 indicateurs qui démontrent qu'il y a quand même un  
13 risque de retournement assez brutal. C'est pour ça  
14 que l'ACIG soutient la position suivante : c'est  
15 qu'elle soutient le maintien du taux de rendement  
16 sur l'avoir ordinaire tant que les conditions  
17 économiques qui l'ont... qui ont amenée à la  
18 suspension de la FAA demeurent et le permettent.

19 Même si aussi... même si l'économie  
20 canadienne ne démontre pas de signe d'essoufflement  
21 inquiétant, on peut penser qu'il risque d'y avoir  
22 quand même un retournement soudain qui n'est pas à  
23 exclure et encore une fois, on ne peut pas... on ne  
24 trouve pas de prévision sur l'ampleur du  
25 retournement si jamais il y en a un. Ça aussi, il

1 ne faut pas non plus trop alarmiste, il peut... les  
2 tensions actuelles peuvent se... peuvent un peu se  
3 résorber et avoir des effets plus intéressants pour  
4 l'économie.

5           Donc, à cet effet, l'ACIG recommande à la  
6 Régie d'accepter la reconduction du taux de  
7 rendement sur l'avoir ordinaire à huit virgule neuf  
8 pour cent (8,9 %), dans la mesure où la preuve sur  
9 les conditions économiques à l'origine de la  
10 suspension de la FAA demeurent valides. C'est à cet  
11 effet que l'ACIG demande à ce que Énergir réévalue  
12 ou apporte à chaque année une actualisation des  
13 conditions économiques qui soutiennent le maintien  
14 du taux de rendement à huit virgule neuf pour cent  
15 (8,9 %) par la simple mise à jour du tableau qu'ils  
16 nous ont transmis à une réponse à la DRR de l'ACIG  
17 dans la pièce B-0174.

18           Et comme il a été indiqué lundi,  
19 l'actualisation de ce tableau ne contrevient pas à  
20 l'allégement du processus réglementaire et aussi  
21 permet plus de transparence.

22 Q. **[144]** Dans sa DDR, l'ACIG, la pièce B-0174, Énergir  
23 référerait à la preuve et la position de l'ACIG  
24 qu'elle avait émises dans un autre dossier, un  
25 dossier de Gazifère, le dossier R-4032-2018,

1           avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

2       R. Oui, je ferais un bref commentaire. Au moment où  
3           l'ACIG avait soutenu Gazifère, les conditions qui  
4           prévalaient étaient différentes et surtout que  
5           l'horizon temporel se limitait à deux mille vingt  
6           (2020). Nos préoccupations vont au-delà de deux  
7           mille vingt (2020), on n'a pas de visibilité au-  
8           delà de deux mille vingt (2020).

9                        Je voudrais rappeler aussi que l'ACIG a  
10           soutenu Énergir pour la reconduction sur l'avoir  
11           ordinaire de huit virgule neuf pour cent (8,9 %)   
12           pour l'année deux mille dix-neuf, deux mille vingt  
13           (2019 - 2020).

14       Q. **[145]** Parfait. Alors, abordons maintenant le sujet  
15           2.

16       R. Donc, le sujet 2 que nous avons abordé est la mise  
17           en place d'un nouveau mode de partage des écarts de  
18           rendement pour les trois prochaines années. Donc,  
19           dans sa proposition de mode réglementaire allégé,  
20           Énergir introduit une demande de modification du  
21           mode de partage des écarts de rendement et  
22           introduit une zone sans partage pour les cinquante  
23           (50) premiers points de base.

24                        Cette demande de modification du mode de  
25           partage des écarts de rendement est censée mitiger

1 le risque d'affaires encouru par Énergir. Donc,  
2 nous tenons à souligner que le risque d'affaires  
3 identifié par Énergir dans le cadre du présent  
4 dossier est le même risque d'affaires identifié par  
5 la Régie dans le cadre de l'étude du dossier R...  
6 R-3867-2013, Phase 3B, et qui portait sur le  
7 développement du réseau.

8 Parmi les risques identifiés par Énergir,  
9 nous souhaitons retenir ou commenter entre autres  
10 trois éléments qui est la baisse des consommations  
11 par branchement unitaire, la forte concurrence de  
12 l'électricité, et le rôle incertain du gaz naturel  
13 dans l'avenir du bilan énergétique québécois.

14 (14 h 58)

15 Suivante, s'il vous plaît. Merci.

16 Concernant le mode de partage actuel, l'ACIG  
17 considère qu'il prend déjà en compte le risque  
18 d'affaires encouru par Énergir. A cet effet, l'ACIG  
19 tient à souligner que l'actuel mode de partage, tel  
20 qu'autorisé par la Régie de l'énergie, prend en  
21 compte le risque d'affaires encouru par Énergir. À  
22 cet effet l'ACIG tient à souligner que l'actuel  
23 mode de partage tel qu'autorisé par la Régie de  
24 l'énergie prend en compte le risque d'affaires est  
25 aussi lié au maintien du taux de rendement sur

1 l'avoir ordinaire à huit virgule neuf pour cent  
2 (8,9 %).

3 Je voudrais vous citer un passage de la  
4 décision D-2017-014 - la prochaine, merci - et je  
5 souhaite attirer votre attention sur le paragraphe  
6 49 que je vais vous lire :

7 Gaz Métro soumet que le mode de  
8 partage en vigueur est le plus  
9 restrictif parmi les distributeurs  
10 gaziers canadiens comparables.  
11 Toutefois, puisqu'elle aura à faire un  
12 examen approfondi de son risque global  
13 dans le cadre du développement du  
14 prochain mécanisme incitatif, Gaz  
15 Métro considère que la reconduction du  
16 mode de partage actuel, jumelée au  
17 maintien du taux de rendement à 8,9 %,   
18 s'avère un compromis acceptable pour  
19 l'ensemble des parties prenantes.

20 Donc, à la lecture du paragraphe 49, on comprend  
21 qu'Énergir devait procéder à un examen approfondi  
22 de son risque global et dans le cadre du présent  
23 dossier, Énergir n'a pas fourni cette estimation,  
24 cette étude.

25 Donc, toujours au paragraphe 49, je

1 voudrais lire les trois dernières lignes :

2 Gaz Métro considère que la  
3 reconduction du mode de partage  
4 actuel, jumelée au maintien du taux de  
5 rendement à 8,9 %, s'avère un  
6 compromis acceptable pour l'ensemble  
7 des parties prenantes.

8 Donc, nous attirons l'attention de la Régie que  
9 dans le cadre du présent dossier, il n'y a pas eu  
10 de demande de modification du taux de rendement sur  
11 l'avoir ordinaire et le risque d'affaires global  
12 n'a pas été soumis ou n'a pas été actualisé.

13 Au paragraphe 50, nous lisons :

14 Tout comme Gaz Métro, la Régie est  
15 d'avis que la reconduction du mode de  
16 partage actuel, jumelée au maintien du  
17 taux de rendement à 8,9 %, s'avère un  
18 compromis acceptable tant pour le  
19 Distributeur que pour la clientèle.

20 Je m'aventure à une conclusion disant que le mode  
21 de partage actuel et le taux de rendement sur  
22 l'avoir ordinaire sont indissociables.

23 Suivante s'il vous plaît, merci. Je  
24 voudrais maintenant revenir sur l'appréciation du  
25 risque d'affaires et plus précisément sur les

1 éléments identifiés à la page 9 de ma présentation,  
2 donc les volumes, la concurrence de l'électricité  
3 et le rôle incertain du gaz naturel.

4 L'ACIG est d'avis qu'il faudrait nuancer  
5 ces affirmations ou l'appréciation de ce risque. En  
6 ce qui a trait aux volumes, nous constatons, sur la  
7 base des données fournies par Énergir, que le  
8 nombre de clients ainsi que les volumes sont en  
9 augmentation, comme cela a été démontré dans la  
10 preuve ACIG-0021.

11 Concernant la concurrence de l'électricité,  
12 l'ACIG fait deux constats. Le premier, toujours sur  
13 la base des éléments fournis par Énergir, est que  
14 le gaz est et reste une option concurrentielle face  
15 à l'électricité. À cet effet, on cite un passage du  
16 plan d'approvisionnement gazier, donc on réfère à  
17 la pièce B-0184.

18 De 2020...

19 Je cite Énergir :

20 De 2020 à 2023, Énergir anticipe une  
21 situation concurrentielle favorable du  
22 gaz naturel par rapport aux autres  
23 sources d'énergie.

24 Le deuxième constat est celui de l'absence d'une  
25 étude ou d'une analyse démontrant la proportion de

1 clients qui pourraient passer à l'électricité et  
2 ce, dans un contexte de prix du gaz toujours aussi  
3 compétitif, compétitivité du gaz qui semble vouloir  
4 se maintenir encore pour longtemps eu égard à la  
5 disponibilité de la ressource.

6 Enfin, Énergir identifiait dans son risque  
7 d'affaires que le gaz naturel a un avenir incertain  
8 dans le bilan énergétique québécois. Là encore,  
9 l'ACIG est d'avis que cet argument n'est pas  
10 tenable. Le gaz naturel est une option viable dans  
11 le cadre des réductions des émissions de gaz à  
12 effet de serre mais cette affirmation aussi va à  
13 l'encontre des ambitions d'Énergir dans le  
14 développement du GNR qui dispose d'attributs  
15 environnementaux qui maintiendraient les clients  
16 qui ont une forte sensibilité environnementale.

17 La 12 s'il vous plaît, suivante, merci.  
18 Donc toujours en ce qui concerne le risque  
19 d'affaires, nous souhaitons rappeler que la  
20 fixation des dépenses d'exploitation sur la base  
21 d'une formule paramétrique et le découplage des  
22 revenus vont permettre de mitiger le risque  
23 d'affaires d'Énergir quant aux volumes consommés.

24 (15 h 03)

25 Enfin, nous soumettons ajouter que nous



1 constatons l'absence de démonstration probante  
2 quant à la nécessité de modifier le mode de  
3 modifier de partage actuel des écarts de rendement.  
4 Énergir n'apporte pas suffisamment d'éléments pour  
5 étayer sa demande de changement de mode de partage.

6 Enfin, nous arrivons à notre conclusion et  
7 notre recommandation.

8 Donc, l'ACIG est d'avis qu'il est prématuré  
9 de modifier un mode de partage actuel et que ce  
10 débat pourrait être envisagé à la fin de la période  
11 d'allégement réglementaire, lorsque l'ensemble des  
12 parties prenantes au dossier disposeront du recul  
13 et des données nécessaires pour apprécier l'impact  
14 du nouveau mode réglementaire allégé sur la  
15 rentabilité d'Énergir.

16 Advenant le cas où la Régie accepte de  
17 modifier le mode de partage actuel, l'ACIG  
18 recommande de ne pas autoriser Énergir à créer une  
19 zone de non-partage, ce qui conclut mon deuxième  
20 sujet.

21 Q. **[146]** Alors, nous allons passer donc au troisième  
22 sujet. Je vais demander de faire votre présentation  
23 là-dessus également, Monsieur Sebaa.

24 R. Merci. Donc, le troisième sujet que l'ACIG souhaite  
25 commenter est l'incitatif à la performance sur les

1 transactions d'optimisation des outils  
2 d'approvisionnement pour les exercices deux mille  
3 dix-neuf deux mille vingt (2019-2020), à deux mille  
4 vingt et un deux mille vingt-deux (2021-2022).

5           Donc, à la pièce B-0063 d'Énergir, Énergir  
6 demande la reconduction de la bonification de dix  
7 pour cent (10 %) sur les économies réalisées sur  
8 les transactions d'optimisation. Dans la même  
9 demande, on retrouve qu'Énergir demande aussi de  
10 considérer les économies qui s'étendent sur une  
11 période supérieure à douze (12) mois ou au-delà du  
12 trente (30) septembre d'une année donnée.

13           De plus, dans le plan d'approvisionnement,  
14 donc à la pièce B-0184 et à la section 9.2, Énergir  
15 demande de lui permettre d'être bonifiée à hauteur  
16 de dix pour cent (10 %) des économies générées,  
17 lors de l'année deux mille dix-neuf deux mille  
18 vingt (2019-2020) sur les transactions  
19 d'optimisation découlant des échanges Dawn Parkway  
20 avec tierce partie. Ces transactions sont liées à  
21 la non-reconduction de contrat M12 auprès  
22 d'Enbridge.

23           Donc, l'ACIG a analysé ces demandes et  
24 souhaite avant d'apporter ses commentaires,  
25 rappeler les différentes positions de la Régie sur

1 l'incitatif à la performance, notamment ce qui a  
2 trait à la durée des transactions. Je vous lis le  
3 paragraphe 480 de la décision 2014-0077 :

4 Dans le cas des transactions de plus  
5 de douze (12) mois ou s'étendant au-  
6 delà du trente (30) septembre d'une  
7 année donnée, ces conditions peuvent  
8 ne pas être satisfaites, puisque le  
9 Distributeur met à jour l'ensemble de  
10 son plan d'approvisionnement et que  
11 les outils qui n'étaient pas requis  
12 jusqu'alors peuvent le devenir.

13 Je vous lis le paragraphe 482. Donc :

14 Par conséquent, la Régie considère  
15 que les transactions de plus de douze  
16 (12) mois ou s'étendant au-delà du  
17 trente (30) septembre d'une année  
18 donnée, ne peuvent être considérées  
19 comme des transactions financières  
20 d'optimisation.

21 Je continue avec la décision D-2015-0181, au  
22 paragraphe 262 :

23 La Régie juge qu'il est dans l'intérêt  
24 de tous les clients que le  
25 Distributeur optimise en cours

1 d'année, nous soulignons, la  
2 planification des achats de capacité  
3 de transport en tenant compte des  
4 coûts élevés sur le marché secondaire.  
5 À cet égard, elle lui demande de faire  
6 tous les efforts pour développer et  
7 mettre en place en temps utile des  
8 outils permettant de faire face à des  
9 besoins de faible occurrence. Nous  
10 pouvons aussi nous appuyer sur la  
11 décision D-2018-0181, aux paragraphes  
12 192, 194. La Régie confirme à nouveau  
13 cette position.

14 Donc, si on fait le lien ou la jonction entre la D-  
15 2015-0181 et la D-2014-0077, on constate que la  
16 Régie réitère à chaque fois que l'optimisation est  
17 à trouver à l'intérieur d'une année.

18 Les commentaires de l'ACIG portent  
19 essentiellement sur ce qui peut être qualifié de  
20 transactions d'optimisation. Donc, pour l'ACIG,  
21 toute transaction non prévue au plan  
22 d'approvisionnement et à l'intérieur d'une année  
23 peut être qualifiée de transaction d'optimisation.  
24 Donc, une transaction d'optimisation doit répondre  
25 à deux critères ou répond à deux principaux

1 critères : elle n'est pas prévue au Plan  
2 d'approvisionnement; elle doit se faire à  
3 l'intérieur d'une année.

4 (15 h08)

5 Donc, il y a optimisation de l'outil  
6 d'approvisionnement quand Énergir cherche en dehors  
7 du Plan d'approvisionnement approuvé à optimiser  
8 ses outils à la faveur de la clientèle. La  
9 bonification doit être accordée pour des actions  
10 menées durant l'année afin d'inciter Énergir à  
11 chercher des réductions de coûts pour sa clientèle  
12 en optimisant ses outils d'approvisionnement,  
13 notamment ceux liés aux capacités de transport.

14 L'ACIG est d'avis que les transactions  
15 d'optimisation qui s'étendent au-delà d'une année  
16 relèvent plutôt de la planification. Donc, les  
17 contrats d'échange Dawn-Parkway qu'on retrouve au  
18 Plan d'approvisionnement et pour lesquels Énergir  
19 demande une bonification de dix pour cent (10 %)  
20 sont des contrats qui vont intégrer le Plan  
21 d'approvisionnement pour les quatre prochaines  
22 années.

23 Q. **[147]** Je m'excuse, je vous interromps. Vous étiez à  
24 la page 17. Maintenant on est à la page 18. Il n'y  
25 a pas de souci. Vous pouvez aller à la page 18.

1 R. Non, je ne suis pas encore arrivé à la page 18.

2 Q. **[148]** Pardon. D'accord.

3 R. Je finis juste mon point.

4 Q. **[149]** Allez-y!

5 R. Merci. Pour l'ACIG, les contrats Dawn-Parkway,  
6 mêmes s'ils génèrent... on est d'accord qu'ils  
7 génèrent de la valeur pour la clientèle, ne doivent  
8 toutefois pas être considérés comme étant des  
9 transactions d'optimisation car ils intègrent de  
10 fait le Plan d'approvisionnement d'Énergir. Ces  
11 contrats arrivaient à échéance et Énergir a fait,  
12 nous estimons, a fait son travail de planification  
13 en plaçant des contrats qui arrivaient à échéance  
14 afin de maintenir ses capacités  
15 d'approvisionnement.

16 Je passe à la « slide » 18 maintenant.  
17 Merci. Donc, à cet effet, donc l'ACIG recommande  
18 d'autoriser Énergir à maintenir l'incitatif de  
19 performance actuel, et ce, pour la durée totale du  
20 mode réglementaire allégé. L'ACIG réitère  
21 qu'Énergir doit disposer d'un incitatif à la  
22 performance. Par contre, l'ACIG est d'avis qu'il ne  
23 faut pas considérer les économies issues de  
24 transactions réalisées au-delà de douze (12) mois  
25 ou celles réalisées après le trente (30) septembre.

1 Et l'ACIG est d'avis qu'il ne faut pas  
2 approuver la bonification de dix pour cent (10 %)  
3 pour les gains associés aux opérations décrites  
4 dans le Plan d'approvisionnement, car ils ont une  
5 durée de plus de douze (12) mois. Donc, les  
6 contrats d'échange avec Dawn-Parkway avec des  
7 tierces parties viennent à échéance au trente et un  
8 (31) octobre deux mille vingt-trois (2023). Et  
9 quand on est sur une durée de contrat de quatre  
10 ans, donc de moyenne durée, moyen terme, on est  
11 plus dans le Plan d'approvisionnement, on est plus  
12 dans la planification que dans l'optimisation de  
13 l'outil.

14 Ce qui conclut ma présentation de la preuve  
15 de l'ACIG.

16 Q. **[150]** Alors, monsieur Sebaa est disposé à répondre  
17 à vos questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci. Merci, Monsieur Sebaa. Je comprends...

20 Lequel des deux? Oui. Vous êtes en réflexion.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 J'ai gagné à la loto pour venir m'adresser à vous.

23 Je peux vous demander cinq minutes pour vérifier

24 quelques éléments de contre-interrogatoire,

25 Monsieur le Président. Je présume que ça serait moi

1 qui procéderais, qu'il n'y aurait personne d'autre  
2 avant moi. Auquel cas je veux juste valider  
3 quelques points avec mes clients.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Vous voulez qu'on prenne une pause?

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Une pause, oui, aussi courte que cinq minutes.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Est-ce qu'il y avait des gens qui avaient des  
10 questions avant? Moi, j'avais rien sur le  
11 calendrier. O.K. Alors il n'y a personne. Donc,  
12 oui, effectivement j'étais chez Énergir. Alors on  
13 va prendre une pause de cinq minutes.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 (15 h 19)

18 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Q. **[151]** Bonjour. C'est à moi... Donc, vous attendiez  
20 le signal puis là je suis un petit peu... j'ai un  
21 ordinateur qui... Ah! Le voilà qui dégèle là. Il  
22 était gelé. Je me disais : Bon, on va y aller... En  
23 tout cas, bref, il est dégelé. Bonjour Monsieur  
24 Sebaa.

25



1 M. NAZIM SEBAA :

2 R. Bonjour.

3 Q. **[152]** Vous allez bien?

4 R. Je vous remercie, ça va.

5 Q. **[153]** Vous savez, la question n'est pas difficile  
6 jusqu'à présent là. J'espère qu'on ne commencera  
7 pas comme ça. Donc, vous allez bien, parfait.  
8 Écoutez, essentiellement, j'ai deux questions pour  
9 vous Monsieur Sebaa...

10 R. Allez-y.

11 Q. **[154]** ... en lien avec... Mes questions vont porter  
12 sur votre deuxième sujet, c'est-à-dire notre  
13 proposition de modification du mode de partage des  
14 écarts de rendement pour les trois prochaines  
15 années. J'ai bien compris la position de l'ACIG.  
16 Par contre, je veux vous questionner sur...  
17 bon, sur deux éléments. Le premier élément, la  
18 première question que j'ai c'est : Est-ce qu'à  
19 votre avis, un mode par lequel nous fixons des  
20 dépenses d'exploitation via une formule  
21 paramétrique, comme le mode qui a été retenu ici  
22 par la Régie, est-ce que ce mode de fixation des  
23 dépenses d'exploitation accentue ou diminue le  
24 risque d'affaires comparativement à un mode en  
25 coûts de service?

- 1 R. Il y a quand même une légère, une sensible  
2 augmentation du risque d'affaires, oui.
- 3 Q. **[155]** Une augmentation. O.K., parfait.
- 4 R. Sensible.
- 5 Q. **[156]** Sensible. Vous la qualifiez, c'est correct.  
6 Ma deuxième question : Est-ce qu'à votre avis, la  
7 possibilité pour un Distributeur de bonifier son  
8 rendement sur la base de prévisions de volume ou de  
9 revenus est un élément qui est important et  
10 pertinent aux fins de la détermination d'un mode de  
11 partage?
- 12 R. Je crois que je ne comprends pas bien la question.
- 13 Q. **[157]** Alors, vous avez cité le découplage des  
14 revenus, dans votre représentation?
- 15 R. Hum, hum.
- 16 Q. **[158]** Vous comprenez bien le principe du découplage  
17 des revenus?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[159]** Est-ce que cet élément-là est un élément  
20 important, aux fins de la détermination d'un mode  
21 de partage? Le fait de ne pas pouvoir bonifier le  
22 rendement sur la base d'écart prévisionnels au  
23 niveau des revenus.
- 24 R. Je pense qu'on n'a pas eu la preuve de ça et que je  
25 ne pourrai pas me prononcer. Vous n'avez pas

1           suffisamment...

2       Q. **[160]** Je vous demande votre opinion.

3       R. ... d'éléments.

4       Q. **[161]** Je vous demande votre opinion.

5       R. Vous me demandez mon opinion?

6       Q. **[162]** Oui. Est-ce que c'est un élément qui est  
7           pertinent lorsque vient le temps de déterminer un  
8           mode de partage?

9       R. Ça pourrait l'être.

10      Q. **[163]** Ça pourrait l'être.

11      R. Ça pourrait l'être.

12      Q. **[164]** Parfait. Un instant. Ça a été bref, mais fort  
13           agréable. Je vous remercie, Monsieur Sebaa.

14      R. C'est moi, merci.

15           LE PRÉSIDENT :

16           Merci, Maître Sigouin-Plasse. Questions de la Régie  
17           maintenant. Maître Cardinal, est-ce que vous avez  
18           des questions?

19           Me AMÉLIE CARDINAL :

20           Non, je n'ai pas de questions, merci.

21           LE PRÉSIDENT :

22           Aucune question. Alors, j'ai consulté mes collègues  
23           à la pause et ils n'ont pas de questions également.  
24           Alors, ceci met fin... À moins que vous... Une  
25           question complémentaire suite à la question...

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Une question.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... oui?

5 RÉINTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN :

6 Q. **[165]** Si j'ai bien compris votre réponse au niveau  
7 de la question du découplage, maintenant, au niveau  
8 de la position de l'ACIG par rapport à tout ça,  
9 pouvez-vous nous mettre en lumière, à l'égard du  
10 taux de rendement là. Votre réponse, mais en ayant  
11 en tête la question du taux de rendement également  
12 qui est accordé dans le présent dossier ou qui  
13 pourrait être reconduit dans le présent dossier.

14 R. Pour l'ACIG, le mode de partage des écarts de  
15 rendement actuels intègre, comme il a été dit,  
16 intègre le risque d'affaires. Et aussi, le mode de  
17 partage a été autorisé par la Régie en prenant  
18 compte... et d'une certaine façon, il est lié au  
19 maintien du taux de rendement sur l'avoir, mais  
20 aussi il est lié à la répartition du capital  
21 d'Énergir.

22 (15 h 24)

23 Donc, il y a des éléments qui font que le  
24 mode de partage actuel a été autorisé. Ces  
25 éléments-là n'ont pas été changés, n'ont pas fait

1 l'objet d'une demande de changement. Donc, à cet  
2 égard, pourquoi alors changer le mode de partage de  
3 rendement? Et, encore une fois, nous ne disposons  
4 pas d'une preuve suffisamment étayée pour nous  
5 permettre d'apprécier ce changement, cette demande  
6 de changement de mode de partage.

7 Q. [166] Merci. Ça complète les questions pour l'ACIG.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Q. [167] Alors, le tout est complété pour l'ACIG, les  
10 questions. Alors, vous êtes libéré.

11 R. Merci.

12 Q. [168] Merci bien. Alors, il est trois heures trente  
13 (03 h 30), il n'y a pas d'autre nouvelle sur les...  
14 Oui, Maître.

15 Me PAULE HAMELIN :

16 Vous avez dit qu'il était libéré, j'imagine.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui.

19 Me PAULE HAMELIN :

20 O.K., j'avais pas compris. Merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui. Oui. L'autre possibilité ça aurait été  
23 délibéré mais on est pas là. Oui. Alors, merci,  
24 Maître Hamelin. Donc, ça complète pour vous  
25 également. Vous avez donné l'état des lieux sur

1 le... il n'y a pas de nouveau depuis?  
2 Oui.  
3 Me VINCENT LOCAS :  
4 Pas de nouveau à ma connaissance suite au...  
5 LE PRÉSIDENT :  
6 O.K.  
7 Me VINCENT LOCAS :  
8 ... au petit plan que je vous ai donné. Comme j'ai  
9 dit, dans la mesure du possible, tous les  
10 engagements vont être répondus soit ce soir ou  
11 demain en avant-midi.  
12 LE PRÉSIDENT :  
13 Alors, ça devrait mettre un terme à la journée et  
14 on reprend demain matin sous réserve des  
15 commentaires de maître Gertler.  
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
17 Il ne faut pas que ça devienne une habitude d'être  
18 le dernier d'avoir le dernier mot. Là, j'ai  
19 juste... je ne sais pas si j'ai... j'ai... j'ai  
20 peut-être eu un moment d'inattention, l'engagement  
21 8 par rapport à Pembina, est-ce qu'il y a des  
22 nouvelles ce celui-là?  
23 Me VINCENT LOCAS :  
24 Le 8, on devrait être en mesure de fournir une  
25 réponse demain en avant-midi.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Est-ce que la réponse risque d'être que ça ne peut  
3 pas être fourni ou ça risque d'être le document  
4 ou...

5 Me VINCENT LOCAS :

6 La réponse va être fournie par écrit en avant-midi.  
7 Il y a des gens en ce moment qui travaillent sur la  
8 question. Étant donné que ça implique une tierce  
9 partie, je ne pourrais pas m'avancer davantage.

10 LE PRÉSIDENT :

11 On verra demain. Donc, on reprend demain. Ça va,  
12 Maître Gertler?

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Ça va. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 O.K. Alors, on reprend demain à (09 h 00). On vous  
17 remercie et bonne soirée. A demain.

18

19 AJOURNEMENT

20

21

---

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7